

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 29 mars 2017*

## **Projet de loi**

**accordant une aide financière d'un montant de 539 541 F pour l'année 2017 à l'Association Foyer Arabelle**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Contrat de prestations**

<sup>1</sup> Le contrat de prestations conclu entre l'Etat et l'Association Foyer Arabelle est ratifié.

<sup>2</sup> Il est annexé à la présente loi.

### **Art. 2 Aide financière**

L'Etat verse à l'Association Foyer Arabelle un montant de 539 541 F pour l'année 2017, sous la forme d'une aide financière monétaire d'exploitation au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005.

### **Art. 3 Programme**

Cette aide financière est inscrite au budget annuel de l'Etat voté par le Grand Conseil sous le programme 009 « Intérieur ».

### **Art. 4 Durée**

Le versement de cette aide financière prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2017.

**Art. 5 But**

Cette aide financière doit permettre à l'Association Foyer Arabelle d'apporter un soutien socio-éducatif et psychosocial à toute femme, avec ou sans enfant, momentanément en difficulté.

**Art. 6 Prestations**

L'énumération, la description et les conditions de modifications éventuelles des prestations figurent dans le contrat de droit public.

**Art. 7 Contrôle interne**

Le bénéficiaire de l'aide financière doit respecter les principes relatifs au contrôle interne prévus par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

**Art. 8 Contrôle périodique**

Un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches par le bénéficiaire de l'aide financière est effectué, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, par le département présidentiel.

**Art. 9 Lois applicables**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de l'Etat, du 13 mars 2014.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

### **1. Introduction**

L'Association Foyer Arabelle est au bénéfice d'un contrat de prestations pour la période 2013-2016. Le présent projet de loi vise à reconduire son aide financière et à renouveler son contrat de prestations pour l'année 2017.

Suite au regroupement des thématiques de l'égalité entre femmes et hommes et des violences domestiques au sein d'une nouvelle entité, le bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV), la responsabilité du subventionnement cantonal de diverses associations, dont l'Association Foyer Arabelle, a été transférée au département présidentiel, plus particulièrement au BPEV.

### **2. Présentation**

Le présent projet concerne une association dont le but est d'œuvrer en faveur des personnes victimes de violences et/ou de difficulté sociale et/ou psychologique afin de leur permettre de se réinsérer dans la vie sociale et de retrouver leur autonomie. L'association offre un foyer avec crèche, concept de prise en charge mère-enfant pour les personnes victimes de violences domestiques. Cette association travaille de manière complémentaire avec trois autres associations, AVVEC, SOS Femmes et Viol Secours, lesquelles bénéficient également d'un contrat de prestations avec l'Etat de Genève.

L'Association Foyer Arabelle gère un foyer avec crèche, ouvert en 1964. Elle a pour mission de gérer un lieu d'hébergement destiné à accueillir toute femme, avec ou sans enfant, momentanément en difficulté (but statutaire).

Le foyer actuel est situé dans un immeuble à Onex. L'institution loue les deux derniers étages, comprenant des lieux communs et 18 chambres, représentant 35 places. Pour la majorité, les résidentes sont des femmes avec des enfants en bas âge, victimes de violences domestiques et en rupture sociale. Le foyer héberge des femmes de l'ensemble du canton, dont également des personnes mineures ou enceintes. Du personnel spécialisé assure un encadrement socio-éducatif 365 jours par an. Le foyer est toujours complet et des demandes sont parfois refusées faute de place.

## 2.1 Objectifs

L'Association Foyer Arabelle a pour objectifs d'apporter :

- Un soutien professionnel à la reconstruction de la femme ou de la mère et de son ou de ses enfants

Les femmes et enfants accueillis au foyer ont souffert d'une grande précarité, d'isolement et, souvent, de violences domestiques. Le personnel socio-éducatif leur apporte écoute et soutien 365 jours par an, de 8 h à 22 h.

- Un hébergement adapté à la femme et à l'enfant fragilisés

Le foyer est ouvert et sécurisé. Chaque pensionnaire dispose d'une chambre individuelle avec son ou ses enfants. Les repas sont pris en commun, en présence d'un éducateur.

- Un cadre qui offre un appui à la réinsertion sociale et professionnelle

De manière à favoriser la réinsertion des jeunes femmes, le foyer veille à ce que chacune se conforme à ses objectifs individuels de séjour, qui sont évalués tous les 3 mois avec les membres du réseau.

## 2.2 Fonctionnement et prestations

L'Association Foyer Arabelle est régie par un comité formé de bénévoles issus de divers milieux professionnels. Ils sont garants de la politique et de la stratégie de l'institution, ainsi que du contrôle interne et des finances. L'institution est gérée par une directrice et une responsable de crèche, qui lui est rattachée. La moitié des places de crèche sont réservées aux enfants séjournant au foyer. Les 10 autres places de crèche externes sont financées par la Ville d'Onex.

L'association a dû adhérer à la convention collective de travail (CCT) de la petite enfance pour sa crèche. Par contre, le foyer ne fait pas encore partie de l'Association genevoise des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion (AGOEER).

### a) Ressources humaines

- En 2015, le foyer employait 11,6 équivalents temps plein (ETP) pour 14 personnes travaillant le jour, plus 1,5 ETP la nuit (hors crèche) (en 2007, il s'agissait de 17,71 ETP pour 27 personnes). Ce nombre inclut les stagiaires HETS et apprentis, encadrés par des formateurs, car Arabelle est devenue une institution formatrice. Avec la crèche et les stagiaires, l'institution a disposé de 21,2 postes ETP au total, en 2015. Leurs salaires sont fixés par le comité, par analogie avec les grilles de rémunération du personnel de l'Etat.

*b) Prestations offertes en 2015 :*

- l'hébergement en chambre individuelle meublée et équipée (frigo et lavabo inclus);
- les repas Label Fourchette Verte en pension complète pour les petits enfants, et en demi-pension pour les adultes;
- l'encadrement socio-éducatif et psychosocial individuel et collectif, 14 heures par jour, destiné à soutenir et accompagner la femme et son ou ses enfants. Un soutien dans la construction d'un projet de séjour individuel à 6 mois, qui inclura : la santé (physique et psychologique), la recherche d'un emploi, un stage ou une formation, un logement, de l'aide dans les démarches administratives et juridiques, et toute autre aide nécessaire lui permettant de devenir entièrement autonome;
- un groupe de parole sur les violences domestiques, des ateliers de jeux mère-enfants, des réunions de vie communautaire, des animations durant les week-ends et les fêtes.

### ***2.3 Développements récents***

En 2014, l'association a fêté son 50<sup>e</sup> anniversaire et édité à cette occasion une brochure retraçant son histoire et les défis relevés au cours des ans.

Ces dernières années, le foyer a surtout accueilli des mères ou des femmes enceintes, rarement des femmes sans enfant. Le fait d'héberger des femmes avec enfants permet de mieux rationaliser les 18 chambres à disposition, d'offrir une prise en charge mère-enfant, ainsi qu'une crèche. Le nombre d'arrivées a encore explosé, atteignant 116,36%. 104 personnes ont été accueillies pendant l'année écoulée, parfois dans un espace trop restreint lorsqu'une mère a 3 enfants.

La prise en charge spécifique mère-enfant était prioritaire et les équipes se sont formées en conséquence. En 2014, la direction de l'institution a reçu l'autorisation formelle du DIP pour l'accueil de mères mineures ou enceintes.

## **3. Conclusion**

Dans le cadre du processus de renouvellement du contrat de prestations, il a paru nécessaire de faire procéder par le service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) à une évaluation des prestations de l'Association Foyer Arabelle.

Cet audit n'est pas de nature à remettre en cause la pertinence des activités de cette association et partant de son subventionnement, raison pour laquelle le Conseil d'Etat a décidé de le maintenir. Il a toutefois estimé qu'il ne pouvait s'engager dans une logique pluriannuelle, considérant que cet audit pourrait

potentiellement mettre en évidence des pistes d'amélioration au niveau du fonctionnement de l'association.

Ainsi, au vu de ce qui précède et au vu de l'évaluation des prestations décrites ci-dessus effectuée par le bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques, le Conseil d'Etat propose la prolongation du subventionnement de l'Association Foyer Arabelle pour une année dans l'attente des conclusions de l'audit précité.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis financier (art. 30 RPFGB – D 1 05.04)*
- 2) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant du projet (art. 31 RPFGB – D 1 05.04)*
- 3) *Contrat de prestations*
- 4) *Rapport d'évaluation*
- 5) *Comptes audités 2015 (derniers comptes disponibles)*



REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département Présidentiel.

Objet : Projet de loi accordant une aide financière annuelle d'un montant de 539 541 F pour l'année 2017 à l'association Foyer Arabelle

- ♦ Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) :

363600 Subventions accordées aux OBSL (S170170)

- ♦ Numéro(s) et libellé(s) de programme(s) concernés :

- ♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet de loi :

oui    non   Le tableau financier annexé au projet de loi intègre la totalité des impacts financiers découlant du projet

(en mios de F)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dès 2023
Ch. personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens et services et autres ch.	-	-	-	-	-	-	-	-
Ch. financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions	0.5	-	-	-	-	-	-	-
Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total charges</b>	<b>0.5</b>	-	-	-	-	-	-	-
Revenus	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total revenus</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>-0.5</b>	-	-	-	-	-	-	-

♦ Inscription budgétaire et financement :

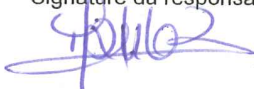
- oui  non L'aide financière est inscrite au budget de fonctionnement en 2017, conformément aux données du tableau financier.
- oui  non L'aide financière est inscrite au plan financier quadriennal 2017-2020.
- oui  non L'aide financière prendra fin à l'échéance comptable 2017.
- oui  non Autre(s) remarque(s) : \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le :

14.03.2017

Signature du responsable financier :



**2. Approbation / Avis du département des finances**

- oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

Genève, le :

14.03.17

Visa du département des finances :



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, le tableau financier et ses annexes transmis le 14 mars 2017.



**PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DU PROJET  
Projet de loi accordant une aide financière annuelle d'un montant de 539 541 F pour l'année 2017 à  
l'association Foyer Arabelle**

**Projet présenté par le département Présidentiel**

(montants annuels, en mios de F)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	dès 2024
<b>TOTAL charges de fonctionnement</b>	<b>0.54</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Charges de personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Intérêts [34]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Subventions [363+369]	0.54	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30-36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL revenus de fonctionnement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>RESULTAT NET FONCTIONNEMENT</b>	<b>-0.54</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Remarques :

Le montant de cette aide financière figure au budget 2017

Date et signature du responsable financier : le 14.03.2017

**arabelle**Foyer d'hébergement  
avec crèche

## Contrat de prestations 2017

entre

- **La République et canton de Genève (l'Etat de Genève)**  
représentée par  
Monsieur François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du  
département présidentiel (le département),  
d'une part

et

- **l'association Foyer Arabelle**  
ci-après désignée (**la bénéficiaire**)  
représentée par  
Madame Anne-Lyse Schweizer, présidente  
d'autre part

## TITRE I - Préambule

### *Introduction*

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF), le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, par voie du département présidentiel, entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les contrats de prestations sont les garants. Le présent contrat de prestations est établi conformément aux articles 11 et 21 de la LIAF.

### *But des contrats*

2. Les contrats de prestations ont pour but de :

- déterminer les objectifs visés par l'aide financière;
- préciser le montant et l'affectation de l'aide financière consentie par l'Etat ainsi que le nombre et l'échéance des versements;
- définir les prestations offertes par l'association Foyer Arabelle ainsi que les conditions de modification éventuelles de celles-ci;
- fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations.

### *Principe de proportionnalité*

3. Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration du contrat en appréciant notamment :

- le niveau de financement de l'Etat par rapport aux différentes sources de financement de l'association Foyer Arabelle;
- l'importance de l'aide financière octroyée par l'Etat;
- les relations avec les autres instances publiques.

### *Principe de bonne foi*

4. Les parties s'engagent à appliquer et à respecter le présent contrat et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

## TITRE II -

## Dispositions générales

## Article 1

*Bases légales et conventionnelles*

Les bases légales, réglementaires et conventionnelles relatives au présent contrat de prestations sont :

- l'article 28b du Code civil suisse, du 10 décembre 1907 (RS 210);
- les articles 123,126 et 180 du Code pénal suisse, du 21 décembre 1937 (RS 311.0);
- la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF; D 1 11) et son règlement d'application du 20 juin 2012 (RIAF; D 1 11.01);
- la loi sur les violences domestiques, du 16 septembre 2005 (LVD, F 1 30);
- le règlement instituant un bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et une commission consultative de l'égalité entre femmes et hommes, du 5 mars 2014 (RBPEg; RSG B 1 30.12).

## Article 2

*Cadre du contrat*

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre du programme O 09 Intérieur.

## Article 3

*Bénéficiaire*

L'association Foyer Arabelle est constituée en association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.

Buts statutaires :

- gérer un lieu d'accueil et d'hébergement pour toute femme, avec ou sans enfant, momentanément en difficulté.

**Titre III - Engagement des parties****Article 4***Prestations attendues  
du bénéficiaire*

L'association Foyer Arabelle s'engage à fournir les prestations suivantes à l'intention de femmes et enfants en difficulté (inclus des mères mineures et /ou enceintes):

- un hébergement adapté, avec chambre individuelle équipée, et accueil en demi-pension Label Fourchette Verte (pension complète pour les 0 -4 ans) ;
- un soutien socio-éducatif et psycho-social individuel et collectif destiné à contribuer au développement de l'autonomie et à la reconstruction des femmes accueillies;
- un accompagnement dans la recherche d'une formation ou d'un emploi, d'un logement, ainsi que dans les démarches juridiques ou médicales, selon le projet individuel défini à l'arrivée de la femme au foyer;
- différentes activités de soutien (ex. groupe de parole sur les violences domestiques, ateliers de jeu mère-enfant et d'art-thérapie, réunions de vie communautaires, ateliers d'estime de soi,...) d'animations et de loisirs (sportif, culturels), organisées tout au long de l'année, y compris durant les week-ends et les Fêtes. Un service de veille la nuit.
- des prestations de crèche pour les enfants de 0 -4-5 ans pour favoriser leur bon développement, permettre aux mères de suivre une formation, travailler, et effectuer toutes les démarches utiles à leur autonomie.

**Article 5***Engagements financiers  
de l'Etat*

1. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du département présidentiel, s'engage à verser à l'association Foyer Arabelle une aide financière, laquelle recouvre tous les éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations prévues par le présent contrat.

2. Le montant engagé est le suivant :

**Pour l'année 2017 : 539'541 F**

**Article 6***Plan financier  
pluriannuel*

Un plan financier quadriennal pour l'ensemble prestations de l'association Foyer Arabelle figure à l'annexe 3. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités/prestations.

L'association Foyer Arabelle remettra au département présidentiel une actualisation de son budget 2017 dès qu'il sera disponible.

**Article 7***Rythme de versement  
de l'aide financière*

L'aide financière est versée en 2017 selon un versement trimestriel.

**Article 8***Conditions de travail*

1. L'association Foyer Arabelle est tenue d'observer les lois, règlements et les conventions collectives applicables en matière notamment de salaire, d'horaire de travail, d'assurance et de prestations sociales.
2. L'association Foyer Arabelle tient à disposition du département son organigramme, le cahier des charges du personnel ainsi qu'une description de ses conditions salariales et de travail, conformément à l'article 12 de la LIAF.

**Article 9***Développement durable*

L'association Foyer Arabelle s'engage à ce que les objectifs qu'elle poursuit et les actions qu'elle entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'action publique en vue du développement durable, du 23 mars 2001 (Agenda 21).

### Article 10

#### *Système de contrôle interne*

L'association Foyer Arabelle s'engage à maintenir un système de contrôle interne adapté à ses missions et à sa structure dans le respect de l'article 3, alinéa 4 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), du 4 octobre 2013.

### Article 11

#### *Suivi des recommandations du service d'audit interne*

L'association Foyer Arabelle s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports du service d'audit interne et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de tutelle les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 17 de la loi sur la surveillance de l'Etat (LSurv), du 13 mars 2014.

### Article 12

#### *Reddition des comptes et rapports*

L'association Foyer Arabelle, en fin d'exercice comptable mais au plus tard 4 mois après la date de clôture de l'exercice, fournit au département présidentiel:

- ses états financiers établis et révisés conformément aux exigences de son statut juridique, aux dispositions légales et au référentiel comptable applicable. Les états financiers comprennent un bilan, un compte d'exploitation, un tableau de financement, un tableau de variation des fonds propres ainsi que l'annexe explicative;
- le rapport de l'organe de révision;
- un rapport d'exécution du contrat [ou rapport de performance] reprenant les objectifs et les indicateurs figurant dans le tableau de bord;
- son rapport d'activité.

Dans ce cadre, l'entité s'engage à respecter les directives et règlements qui lui sont applicables :

- règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RIAF), du 20 juin 2012;
- directive du Conseil d'Etat EGE-02-04 relative à la présentation et à la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités parastatistiques;
- directive du Conseil d'Etat EGE-02-07 relative au traitement des bénéficiaires et des pertes des entités subventionnées;

**Article 13***Traitement des  
bénéfices et des pertes*

1. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le résultat annuel établi conformément à l'article 12 est réparti entre l'Etat de Genève et l'association Foyer Arabelle selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article.
2. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat est constituée dans les fonds étrangers de l'association Foyer Arabelle. Elle s'intitule « Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat ». La part conservée par l'association Foyer Arabelle est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé « Part de subvention non dépensée » figurant dans ses fonds propres.
3. L'éventuelle perte annuelle 2017 est assumée par l'Association.
4. La part du résultat qui doit être rétrocédée à l'Etat est calculée au prorata de la subvention de l'Etat par rapport au total des revenus de l'association Foyer Arabelle. Le solde peut être conservé par l'association ou restitué aux autres subventionneurs selon les règles définies par ces derniers.
5. A la fin de l'exercice 2017, l'association Foyer Arabelle conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat.

**Article 14***Bénéficiaire direct*

Conformément à l'article 14 al. 3 de la LIAF, l'association Foyer Arabelle s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Elle ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.

**Article 15***Communication*

1. Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par l'association Foyer Arabelle auprès du public ou des médias en relation avec les prestations définies à l'article 4, doit faire mention de la République et canton de Genève en tant que subventionneur.
2. Le département présidentiel aura été informé au préalable des actions envisagées.



**Titre IV - Suivi et évaluation du contrat****Article 16**

*Objectifs, indicateurs,  
tableau de bord*

1. Les prestations définies à l'article 4 du présent contrat sont évaluées par le biais d'objectifs et d'indicateurs.
2. Ces indicateurs mesurent le nombre de prestations rendues, leur qualité (satisfaction des destinataires), leur efficacité (impact sur le public-cible) ou leur efficience (amélioration de la productivité).
3. Dans le respect du principe de proportionnalité, les indicateurs définis sont utiles, facilement mesurables et établis en lien avec la pratique de terrain.
4. Le tableau de bord, établissant la synthèse des objectifs et indicateurs, figure en annexe 1 du présent contrat.

**Article 17**

*Modifications*

1. Toute modification au présent contrat doit être négociée entre les parties, sous réserve des dispositions de l'article 5 "Engagements financiers de l'Etat", et sous réserve des dispositions de la loi de ratification qui ne peuvent être modifiées.
2. En cas d'événements exceptionnels et prétérissant la poursuite des activités de l'association Foyer Arabelle ou la réalisation du présent contrat, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre.
3. Ces événements doivent être signalés dans les plus brefs délais au département.

**Article 18**

*Suivi du contrat*

1. Les parties au présent contrat mettent en place un dispositif de suivi du contrat afin de :
  - veiller à l'application du contrat;
  - évaluer les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'exécution annuel établi par l'association Foyer Arabelle;
  - permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat et de son tableau de bord.
2. Ce dispositif est indépendant du processus de contrôle périodique prévu à l'article 22 de la LIAF.

**Titre V - Dispositions finales**

**Article 19**

- Règlement des litiges*
1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation du présent contrat.
  2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
  3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la Chambre administrative de la Cour de justice du canton de Genève.

**Article 20**

- Résiliation du contrat*
1. Le Conseil d'Etat peut résilier le contrat et exiger la restitution de tout ou partie de l'indemnité/aide financière lorsque :
    - a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue;
    - b) L'association Foyer Arabelle n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
    - c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

La résiliation s'effectue dans un délai deux mois, pour la fin d'un mois.

2. Dans les autres cas, le contrat peut être résilié par chacune des parties moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.
3. Dans tous les cas, la résiliation s'effectue par écrit.

**Article 21**

- Entrée en vigueur, durée du contrat et renouvellement*
1. Le contrat entre en vigueur au 1 janvier 2017, dès que la loi qui l'approuve devient exécutoire. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2017.
  2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement éventuel du contrat au moins six mois avant son échéance.

- 10 -

Pour la République et canton de Genève :

représentée par

**François Longchamp**  
conseiller d'Etat chargé du département présidentiel

Date : 14.3.2017

Signature

Pour l'association Foyer Arabelle

représentée par

**Anne-Lyse Schweizer**  
Présidente

Date : 14.03.2017

Signature

**Annexes au présent contrat :**

- 1 - Tableau de bord des objectifs et des indicateurs 2017
- 2 - Statuts de l'association Foyer Arabelle
- 2a- Organigramme
- 2b- Liste des membres du Comité
- 3 - Plan financier pluriannuel
- 4 - Liste d'adresses des personnes de contact
- 5 - Utilisation des armoiries de l'État de Genève
- 6 - PV assemblée générale du 14.04.2016
- 7 - Rapport d'activités 2015

## Annexe 1

**Tableaux de bord des objectifs et indicateurs  
pour le suivi des prestations 2017**

1. Prestation : Foyer avec hébergement				Résultats 2017
Objectif 1	Indicateurs	Valeurs cibles		
<b>1.1 Accueillir et héberger des femmes avec enfants</b> Héberger et soutenir des femmes et enfants en difficulté, souvent victimes de violences domestiques, dont des mères et futures mères, majeures et mineures, en garantissant une prise en charge optimale, 365 jours par an, en collaboration avec le réseau.	1.1.1 Total des places (mères/enfants)	1.1.1. 35 places (mères/enfants), 18 chambres	1.1.1.	
	1.1.2 Total des nuitées par année	1.1.2. Total > 12'775 nuitées par année	1.1.2.	
	1.1.3 Durée moyenne et maximale du séjour.	1.1.3. Durée moyenne de 7 mois et max. 12 mois	1.1.3.	
	1.1.4 Taux d'occupation	1.1.4. Taux d'occupation > 98 %	1.1.4.	
<b>1.2 Offrir un appui à la réinsertion sociale et professionnelle</b> Optimiser l'encadrement socio-éducatif individuel et collectif. Viser l'autonomisation des résidentes, et les orienter	<b>Indicateurs</b>  1.2.1. Tenue de bilans semestriels remis au réseau, et de résumé des séances du réseau	<b>Valeurs cibles</b>  1.2.1. 100 % des bilans semestriels individuels sont complétés, et 100 % des séances du même réseau d'Arabelle, font l'objet d'un résumé interne (en alternance, une séance tous les 3 mois)	1.2.1.	
			1.2.2.	

<p>vers des lieux de formation et d'insertion adaptés à leurs besoins.</p>	<p>1.2.2. a. Inscription ou suivi des résidentes qui le nécessitent à des cours de formations, à des cours de recherche d'emploi. Encourager les résidentes à contacter des structures externes de manière autonome.</p>	<p>1.2.2. a. A leur sortie du foyer, 80% des femmes sans emploi ont bénéficié d'une formation, et/ou d'une sensibilisation à la recherche d'emploi. Préciser le nombre de formations suivies par chaque résidente, et de quel type de formation il s'agit.</p>	<p>a. Formations effectuées</p>
<p>b. et à s'inscrire à des cours de français langue étrangère (FLE) parlé et/ou écrit pour les non-francophones.</p>	<p>b. 80 % des femmes de langue étrangère (non francophones), ont entrepris des cours de français parlé et écrit (à l'externe ou avec la bénévoles du foyer).</p>	<p>b. Cours FLE</p>	<p>1.2.3.</p>
<p>1.2.3. Engagement des résidentes dans une activité externe (travail, stage, formation) ou interne au foyer (stage en cuisine, activités créatives ou de loisirs, ateliers d'estime de soi) grâce notamment au temps libre lorsque l'enfant fréquente la crèche du foyer.</p>	<p>1.2.3. 70 % des résidentes (dont ...% de non-francophones) sont engagées dans une activité (interne ou externe), sauf les congés maternité, afin d'apprendre et de créer des liens.</p>	<p>1.2.3.</p>	<p>1.2.3.</p>
<p>1.2.4 Indication claire dans les bilans de sortie, à la fin du séjour, du niveau d'autonomie sociale qui est atteint</p>	<p>1.2.4. Chaque année, 90 % des résidentes ont gagné en autonomie sociale, ce qui est mentionné dans le bilan de fin de séjour.</p>	<p>1.2.4.</p>	<p>1.2.4.</p>
<p>1.2.5. Bilans de sortie et évaluations de satisfaction</p>	<p>1.2.5. 90 % des femmes sortent avec un projet écrit, faisant partie du</p>	<p>1.2.5.</p>	<p>1.2.5: évaluation de la satisfaction</p>

Objectif 3	Indicateurs	Valeurs cibles	2017
<p>1.3. Procurer un soutien socio-éducatif au développement des compétences sociales et parentales. Favoriser, dans le respect, le développement du lien mère-enfant en consolidant les compétences parentales, lorsque nécessaire.</p>	<p>1.3.1. Tenue régulière d'entretiens hebdomadaires individuels socio-éducatifs approfondis et informels (soutien à la parentalité, administratif, scolarité, médiation, juridique, prévention, santé, vie communautaire, etc.). Valoriser les compétences et les acquis de chacune.</p> <p>1.3.2. Observations concrètes par l'éducateur de l'évolution des compétences parentales et du lien mère-enfant qui sont</p>	<p>Entretiens hebdomadaires individuels et informels liés aux objectifs de séjour de chacune, 7 jours sur 7 (de 8h à 22h).</p> <p>1.3.2. 100 % des bilans semestriels, comprenant des observations concrètes sur l'évolution des</p>	<p>du séjour</p> <p>1.2.6. Comptabiliser les visites et les résultats</p> <p>1.2.7. Mesurer l'impact de ces séances « nouvelle formule », participatives.</p> <p>1.3.1. nombre de séances hebdo. par résidente</p> <p>1.3.2.</p>
	<p>du séjour, fait par la résidente avec la direction.</p> <p>1.2.6. Nouveau : pour les résidentes qui le nécessitent, assurer un suivi post-sortie jusqu'à 3 mois maximum.</p> <p>1.2.7. Offrir des réunions de vie communautaire (RVC) mensuelles au foyer, en vue d'une cohabitation harmonieuse et participative.</p>	<p>bilan de sortie</p> <p>1.2.6. Visite 1-2 fois à domicile et/ou mieux, faire un point au foyer et les orienter vers d'autres partenaires si besoin, en évitant la surcharge de travail pour les éducateurs.</p> <p>1.2.7. 90% des femmes participent à la RVC avec tous les éducateurs, où l'on traite des sujets du foyer tels que: les nettoyages collectifs, l'hygiène, le respect, le règlement du foyer, etc.</p>	

	<p>mentionnées dans les bilans semestriels relation éducative, soins à l'enfant, (parfois avec la crèche).</p> <p>1.3.3. Développement de nouvelles compétences (sécurité, administration, alimentation, hygiène, vie communautaire, sociabilité, etc.)</p>	<p>compétences parentales et du lien mère-enfant</p> <p>1.3.3. Pour 90 % des femmes, acquisition de nouvelles compétences observables. Participation active aux sensibilisations (mère-enfant) proposées par le foyer : psychomotricité, sage-femme, étudiantes hygiénistes, etc.</p>	<p>1.3.3. Taux de participation moyen par activité</p>
<p>1.3.4. Capacité à fréquenter la crèche Arabelle conformément au règlement du foyer pour tous les enfants, de la naissance à 4-5 ans.</p>		<p>1.3.4. Taux de fréquentation de la crèche à 100% pour les enfants non-scolarisés et selon le planning individualisé à chaque enfant (12 places occupées à des taux variables)</p>	<p>1.3.4.</p>
<p>1.3.5. Collaboration efficace et complémentaire avec le réseau psycho-social genevois dans le cadre de la prise en charge mère-enfant (SPMi, HG, violences domestiques, psy, milieu associatif, juridique, Guidance infantile, LAVI,...)</p>		<p>1.3.5. Environ 90 séances de réseau (le même réseau d'Arabelle) par an (avec résidentes). Viser la complémentarité dans la collaboration, ajoutée à une communication fluide.</p>	<p>1.3.5.</p>
<p>1.3.6. Poursuivre les groupes de paroles au foyer, en lien avec les violences domestiques.</p>		<p>1.3.6. 12 séances collectives par an, animées par un éducateur et une psychologue de Solidarité Femmes.</p>	<p>1.3.6.</p>
			<p>1.3.7.</p>



Objectif 4	Indicateurs	Valeurs cibles	2017
<p>1.4 Mieux connaître le profil des bénéficiaires et les besoins des femmes en demande d'hébergement avec encadrement. Proposer un projet d'avenir pour Arabelle, en concertation avec les partenaires et le département. Evaluer si l'offre correspond à la demande. Enregistrer les besoins répertoriés et non-couverts par Arabelle (ex. besoins des mineures enceintes et en rupture). Concevoir un rapport statistique qui indique les besoins d'accueil et le type d'hébergement pertinent par rapport aux besoins et aux problématiques prises en charge. Collecter d'autres indicateurs auprès des partenaires cantonaux (HUG, inter-foyer, SPMi, HG, LAVI, etc.).</p>	<p>1.3.7. Inscription dans un projet pédagogique des procédures et des processus de l'équipe foyer en conformité avec les objectifs et les normes de qualité de l'institution.</p> <p>1.4.1. Durée moyenne d'attente d'une place</p> <p>1.4.2. Profil des femmes en attente d'une place (spécificités, âge, nombre d'enfants, provenance, problématiques)</p> <p>1.4.3. Nombre de demandes d'hébergement non satisfaites</p> <p>1.4.4. Profil des femmes hébergées (spécificités, âge, nombre d'enfants, provenance, problématiques, statut et permis), violences domestiques.</p> <p>1.4.5. Rédiger un projet d'avenir en tenant en compte des besoins</p>	<p>1.3.7. Les procédures et les processus figurent dans un projet pédagogique en conformité avec la mission et les normes de qualité de l'institution.</p> <p>1.4.1. Etablissement d'une statistique trimestrielle</p> <p>1.4.2. Etablissement d'un profil annuel, et nombre de femmes rappelées sur la liste d'attente</p> <p>1.4.3. Etablissement d'une statistique semestrielle</p> <p>1.4.4. Etablissement d'un profil annuel</p> <p>1.4.5. Le faire connaître, sonder sur la faisabilité, et le mettre en œuvre,</p>	<p>1.4.1.</p> <p>1.4.2.</p> <p>1.4.3.</p> <p>1.4.4.</p> <p>1.4.5 point de situation.</p>

	actuels, et de l'offre déjà existante	d'après les différentes phases de l'avant-projet, puis du projet(recherche, planification,...)	2017
Objectif 5	Indicateurs	Valeurs cibles	
1.5.1 <b>Qualité du personnel-Formation continue.</b> Favoriser le perfectionnement des professionnels avec des formations continues en lien avec les nouveaux besoins et profils des résidentes.	1.5.1 Possibilité de formations individuelles ou collectives pour l'équipe éducative en lien avec les thématiques rencontrées au foyer (LAVI, Sécurité Alarme, lien mère-enfant, violences domestiques, insertion professionnelle, etc.)	1.5.1 Chaque sensibilisation (LAVI, Sécurité Alarme,...) a lieu une fois par année.  La formation continue sur les liens mère-enfant s'effectue sur deux ans et est sanctionnée d'une attestation.	1.5.1
1.5.2. <b>Arabelle institution formatrice</b>	1.5.2. Maintenir l'offre pour des stagiaires en formation qualifiantes (éducateurs HETS, psychomotriciens, apprentis ASE et Erasmus)	1.5.2 De 3 à 5 stagiaires par an bénéficient de l'encadrement d'Arabelle (foyer et crèche). Un/le PF et un/le formatrice d'apprentis font partie du personnel.	1.5.2

## 2. Prestation : Travail institutionnel et collaboration avec les institutions partenaires

Objectif 1	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats
			2017
2.1. Garantir la diversité des réseaux spécifiques à sa mission dans lesquels Arabelle est impliquée	<b>Indicateurs de performance</b> 2.1.1 Nombre de réseaux spécifiques et diversifiés avec lesquels Arabelle collabore : - CCVD (Comité pour l'inter foyer, et la Commission) - L'Observatoire - Le réseau psycho-social Arabelle pour les	2.1.1 réseaux : 9	2.1.1.

	<p>résidentes (Hg, Spmi, médecins, psychologues, Guidance infantile, crèche du foyer,...)</p> <p>- L'inter-foyer (Le Pertuis, Piccolo, Cœur des Grottes, Solidarité Femmes)</p> <p>- Les 3 associations partenaires du projet de loi</p> <p>- Spmi, Guidance infantile, HUG, maternité, Arcade Sage-Femme,</p> <p>- Réseau de la petite enfance et SSJ</p> <p>- Sasaj et Saselp (DIP)</p> <p>- Onex Solidaire, Onex Familles, groupe inter-crèches d'Onex.</p>		
<p><b>Objectif 2</b></p> <p>2.2 Participer à l'Observatoire des violences domestiques et contribuer ainsi à une meilleure connaissance de la problématique en collaborant avec les institutions</p>	<p><b>Indicateurs</b></p> <p>Remise des données statistiques et participation aux séances d'interprétation le organisées par le BPEV et l'OCSTAT</p>	<p><b>Valeurs cibles</b></p> <p>Oui</p>	<p><b>2017</b></p>

# STATUTS

de l'Association Foyer Arabelle

Foyer d'hébergement avec crèche

64, avenue des Grandes Communes  
1213 Onex

Tél. 022 792 70 84 - Fax 022 792 47 80

[info@foyerarabelle.ch](mailto:info@foyerarabelle.ch)

[www.foyerarabelle.ch](http://www.foyerarabelle.ch)

C.C.P. 12-17615-0

## 1. DENOMINATION

Sous la dénomination « Association Foyer Arabelle », il est constitué à Genève une association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.

Son siège est à Onex, Genève, aux 64 et 66 avenue des Grandes Communes.

## 2. BUT

L'association a pour but d'apporter un soutien à toute femme, avec ou sans enfants, momentanément en difficulté. A cette fin, l'association gère notamment un lieu d'accueil et d'hébergement pour ces femmes, ainsi qu'une crèche qui accueille les enfants des résidentes ainsi que des enfants externes au foyer.

L'association est sans but lucratif.

## 3. STATUT DES RESIDENTES

L'association héberge des résidentes sans distinction de race, de religion ou de nationalité.

## 4. MEMBRES

### 4.1 Admission

Peut être membre de l'Association Foyer Arabelle toute personne physique ou toute personne morale qui en fait la demande par écrit au comité, à l'exclusion toutefois des membres du personnel en activité.

### 4.2 Démission

La qualité de membre se perd :

- ◇ par la démission, devant être présentée par écrit au comité pour la fin de l'année civile en cours
- ◇ par défaut de paiement des cotisations
- ◇ par le décès, ou la dissolution de la personne morale
- ◇ par l'exclusion prononcée par le comité qui n'est pas tenu d'indiquer les motifs de sa décision

#### 4.3 Cotisations et responsabilité

Les membres sont tenus de verser les cotisations annuelles fixées par l'assemblée générale.

Les dettes ne sont garanties que par l'actif social.

Les membres sont exonérés de toute responsabilité personnelle à raison des engagements de l'association, ils n'ont aucun droit personnel sur l'actif social qui est la propriété exclusive de l'association.

Les membres démissionnaires ou exclus, de même que les héritiers ou ayants droit des membres décédés, n'ont aucun droit à l'actif social.

### 5. ORGANES DE L'ASSOCIATION

Les organes de l'association sont :

- ◇ l'assemblée générale
- ◇ le comité
- ◇ l'organe de contrôle

### 6. ASSEMBLEE GENERALE

#### 6.1 Composition

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association, elle est composée de tous les membres.

Elle se réunit en assemblée ordinaire une fois par an.

#### 6.2 Rôle

L'assemblée générale :

- ◇ élit les membres qui constitueront le comité et élit le président
- ◇ élit l'organe de contrôle qui devra être choisi en dehors du comité mais peut être membre de l'association
- ◇ approuve les comptes annuels et les rapports de gestion du comité, de la direction, ainsi que le rapport de l'organe de contrôle
- ◇ fixe le montant des cotisations annuelles
- ◇ adopte et modifie les statuts
- ◇ peut révoquer un membre du comité

### 6.3 Convocation

L'assemblée générale est convoquée par circulaire adressée aux membres au moins dix jours à l'avance. Cette convocation devra indiquer l'ordre du jour.

Les propositions de modification de l'ordre du jour devront être présentées par écrit au comité au moins cinq jours avant la date fixée pour la tenue de l'assemblée générale.

Les points à traiter sous « divers » peuvent être annoncés au début de l'assemblée. Ils ne pourront pas faire l'objet d'une décision formelle de l'assemblée.

L'ordre du jour est adopté en début de séance.

### 6.4 Représentativité et droit de vote

L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents, sous réserve de l'article 11. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix ; en cas d'égalité, la voix du président départage.

Chaque membre n'a qu'une voix ; le droit de vote est personnel ; le droit de représentation est admis sur la base d'une procuration écrite.

Le vote s'effectue à mains levées ou au bulletin secret si un cinquième des membres présents le demande.

### 6.5 Procès-verbal

Il est tenu un procès verbal des décisions et élections de l'assemblée générale.

### 6.6 Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale peut se réunir en assemblée générale extraordinaire aussi souvent que le comité le juge nécessaire ou si un cinquième des membres en fait la demande.

## 7. COMITE

### 7.1 Composition

Le comité est composé de 5 à 11 membres de l'Association Foyer Arabelle, élus par l'assemblée générale pour un an ; ils sont immédiatement rééligibles.

Le président du comité est élu par l'assemblée générale. Il est immédiatement rééligible, mais la durée de son mandat ne peut dépasser, en principe, cinq années consécutives.

La répartition des charges autres que celles du président est fixée par le comité. L'action des membres du comité, ainsi que celle du président, est bénévole.

## 7.2 Fonctions

Les fonctions de membre du comité cessent à l'échéance du mandat conféré par l'assemblée générale ; elles cessent aussi par décès, démission, perte de la qualité de membre ou révocation, prononcée dans ce cas par l'assemblée générale.

## 7.3 Pouvoirs

Le comité est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration des biens et des affaires de l'association ; il peut faire appel, en qualité de conseillers, à des personnes qui ne sont pas membres. Ces dernières pourront assister aux séances du comité ou des commissions mais n'auront pas droit de vote.

## 7.4 Attributions

Le comité dirige l'association et en est responsable devant l'assemblée générale. Il est chargé notamment de :

- ◇ administrer l'association
- ◇ engager la direction de l'institution, foyer et crèche
- ◇ veiller à la bonne marche de l'association et au respect de son but
- ◇ convoquer l'assemblée générale et exécuter les décisions de celle-ci
- ◇ établir le budget et les comptes annuels de l'association sur proposition de la direction
- ◇ adopter le rapport d'activité de l'association rédigé par la direction

Le comité se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'association. La présidente convoque le comité et un procès verbal de la séance est dressé.

## 7.5 Commissions

Le comité peut constituer des commissions chargées d'un objet déterminé, dans le cadre de l'activité de l'association. Chaque commission aura à sa tête un membre du comité qui pourra s'adjoindre à titre d'aides ou de conseillers des personnes même non sociétaires.

Le comité déterminera, par un règlement intérieur si besoin est, et de cas en cas, les pouvoirs délégués à chaque commission en vue de l'accomplissement de la tâche à elle confiée par le comité.

Le comité garde le droit de contrôle le plus étendu sur l'activité de chaque commission ; il peut convoquer à ses séances les membres, même non sociétaires, d'une commission ; ces derniers n'auront cependant pas le droit de vote lors d'une décision du comité.



## 7.6 Décisions

Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas d'égalité des voix, le président départage.

## 7.7 Responsabilité

Les membres du comité de l'association n'encourent aucune responsabilité personnelle pour les engagements pris par l'association, engagements exclusivement garantis par les biens de celle-ci. De même, les membres n'ont aucun droit à l'actif social.

## 7.8 Engagement à l'égard des tiers

Les décisions ayant une implication financière à l'égard de tiers doivent porter la signature collective du président et du trésorier. A défaut de la signature du trésorier, la signature du président et d'un autre membre du comité.

## 8. RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Les ressources de l'association sont les suivantes :

- ◊ les cotisations des membres
- ◊ les dons et legs en nature et en espèce
- ◊ les subventions des collectivités publiques et des institutions privées
- ◊ le produit des ventes, collectes, manifestations etc...
- ◊ les rétributions versées par les résidentes ou par les services référents, les pensions crèche
- ◊ le temps offert bénévolement par les membres du comité dans l'exercice de leur mandat

## 9. FONDS DE SOLIDARITE

Il est créé un fonds de solidarité alimenté par des dons privés, expressément affectés par le donateur pour les femmes et les enfants résidents du foyer ou fréquentant la crèche.

Le fonds n'existe que dans la mesure où il est alimenté, et ne crée pas de droit pour les résidentes ou les enfants.

Le fonds est affecté à des actions et/ou des activités en faveur des femmes et des enfants résidant au foyer, et/ou à des enfants fréquentant la crèche.

Un règlement est rédigé explicitant les critères et les procédures de gestion des attributions.

Le fonds est géré par l'association.

## 10. ORGANE DE CONTROLE

Une fiduciaire, dont le mandat n'excède pas 4 ans, est chargée de contrôler les comptes de l'association et de présenter chaque année un rapport à l'assemblée générale.

Elle est en droit d'exiger en tout temps la présentation des livres et pièces comptables.

## 11. DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

La dissolution de l'association ne peut être décidée que par l'assemblée générale convoquée à cet effet et réunissant deux tiers de ses membres.

Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale sera convoquée à nouveau dans un délai de vingt jours. Elle statuera alors quel que soit le nombre de membres présents.

## 12. LIQUIDATION

En cas de dissolution, la liquidation est opérée par le comité à moins que l'assemblée générale ne désigne d'autres liquidateurs.

Répartition de l'actif social : après paiement des dettes, le solde social sera affecté sur décision de l'assemblée générale à un but analogue à celui poursuivi par l'association.

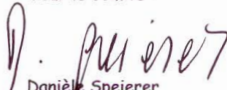
## 13. ENTREE EN VIGUEUR

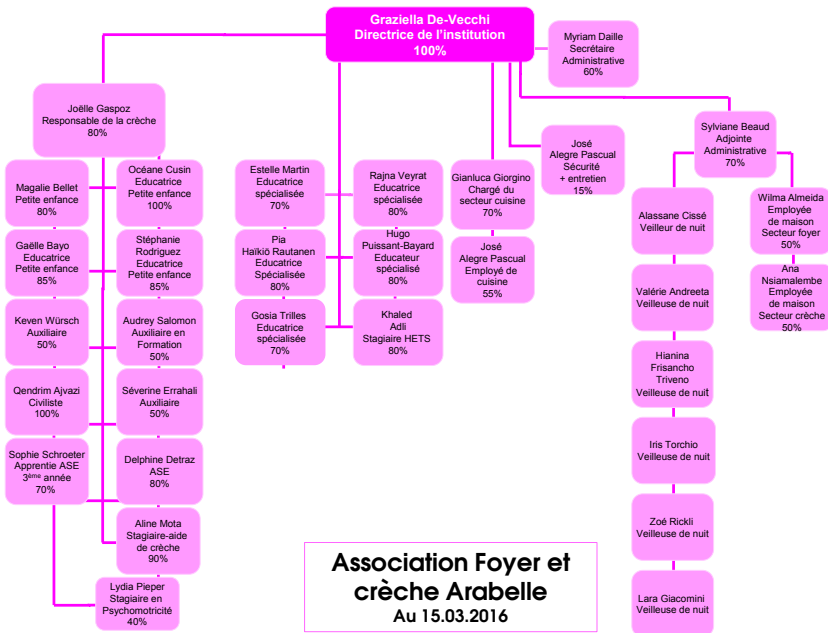
Les présents statuts annulent et remplacent les statuts précédents. Ils sont adoptés en assemblée générale le 21 avril 2009, et entrent immédiatement en vigueur.

\* \* \* \* \*

Genève le 19 avril 2010

Pour le Comité :

  
Danièle Speierer  
Présidente



**COMITE DE L'ASSOCIATION FOYER ARABELLE  
2016**

<b>Présidente</b>	<b>Anne-Lise Schweizer</b> 8, avenue de France 1202 Genève <a href="mailto:anne.lise.schweizer@gmail.com">anne.lise.schweizer@gmail.com</a>	tél. 022.731.04.42 portable 076.386.04.42
<b>Vice-présidente</b>	<b>Christina Hangauer</b> 9, avenue Krieg 1208 Genève <a href="mailto:hangauer@bluewin.ch">hangauer@bluewin.ch</a>	tél. 022.346.14.04 portable 079.356.44.12
<b>Trésorier</b>	<b>Xavier Cardenoso</b> 35, ch. des Mésanges 1226 Thônex <a href="mailto:xa.carden@gmail.com">xa.carden@gmail.com</a>	tél. 022.349.18.09 portable 079.377.26.69
<b>Membres</b>	<b>Michael Anders</b> 11, rue du Conseil Général 1205 Genève <a href="mailto:michael.anders@bluewin.ch">michael.anders@bluewin.ch</a>	Etude 022.318.00.80 Fax 022.318.00.88
	<b>Steve Candolfi</b> 62, rte d'Annecy 1256 Troinex <a href="mailto:steve.candolfi@bluewin.ch">steve.candolfi@bluewin.ch</a>	tél. 022.342.79.35 portable 079.255.28.91 prof. 022.372.96.74
	<b>Serge Guinot</b> 13, chemin de Bessinge 1223 Cologny	portable 078.615.75.85
	<b>Anne-Marie Hirt</b> 55, rue de Moillebeau 1209 Genève <a href="mailto:anne-marie.hirt@csp-ge.ch">anne-marie.hirt@csp-ge.ch</a>	tél. 022.734.04.35 portable 076.616.90.20 prof. 022.807.07.00
	<b>Katia Staehli</b> 2, avenue de Crozet 1219 Châtelaine <a href="mailto:bebkati@bluewin.ch">bebkati@bluewin.ch</a>	tél. 022.344.46.71 portable 079.321.13.76 prof. 022.797.07.45
	<b>Félix Stämpfli</b> 31, chemin de l'Orée 1293 Bellevue <a href="mailto:f.staempfli@a-concept.ch">f.staempfli@a-concept.ch</a>	portable 079.208.23.30
<b>Membre d'honneur et fondatrice de l'association</b>	<b>Simone de Moerloose</b> 1, rue Viollier 1207 Genève <a href="mailto:simonedemoerloose@bluewin.ch">simonedemoerloose@bluewin.ch</a>	tél. 022.736.27.15
<b>Directrice de l'Institution</b>	<b>Graziella De-Vecchi</b> 13, rue de Savoie 1207 Genève <a href="mailto:graziella.devecchi@foyerarabelle.ch">graziella.devecchi@foyerarabelle.ch</a>	portable 078.757.50.15 prof. 022.793.12.49

FOYER ARABELLE BUDGETS PREVISIONNELS 2017 - 2018

	BUDGET PREVISIONNEL 2017		BUDGET PREVISIONNEL 2018	
	FOYER	CRECHE ONEX	TOTAL	CRECHE ONEX
<b>1. PRODUITS</b>				
<b>1.1. Subventions</b>				
Etat de Genève	258'979.68	539'541.00	258'979.68	539'541.00
Délégation Petite Enfance	50'000.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00
Ville d'Onex	320'000.00	320'000.00	320'000.00	320'000.00
Communes genevoises	2'350.00	10'000.00	2'350.00	10'000.00
<b>Total 1</b>	<b>262'911.32</b>	<b>316'629.68</b>	<b>262'911.32</b>	<b>316'629.68</b>
<b>2. Prestation de service déduction</b>				
<i>file de la provision pour risque</i>				
Crèche externe	873'000.00	45'000.00	875'000.00	45'000.00
Buanderie	1'900.00	125'000.00	1'900.00	125'000.00
<b>Total 2</b>	<b>876'900.00</b>	<b>125'000.00</b>	<b>1'046'900.00</b>	<b>125'000.00</b>
<b>3. Autres produits</b>				
Colisations	26'775.50	411.25	26'775.50	411.25
Dons divers	1'147'50.00	1'762.50	1'147'50.00	1'762.50
Intérêts	38.00	6.00	38.00	6.00
Repas du personnel pris au Foyer	900.00	1'800.00	900.00	1'800.00
Divers (tels perdus, indemnité, P.F. etc.)	6'663.00	1'760.50	6'663.00	1'760.50
<b>Total 3</b>	<b>20'986.50</b>	<b>4'778.75</b>	<b>20'986.50</b>	<b>4'778.75</b>
<b>Total PRODUITS (1+2+3)</b>	<b>1'180'501.82</b>	<b>366'409.43</b>	<b>1'180'501.82</b>	<b>366'409.43</b>
<b>II. CHARGES</b>				
<b>1. Personnel</b>				
Salaires du personnel	726'161.26	383'013.46	1'492'188.17	736'869.08
Charges sociales 18%	130'709.03	68'942.42	268'593.87	132'996.43
Déplacements personnel	300.00	40.00	380.00	40.00
Autres frais de personnel	10'000.00	10'000.00	30'000.00	10'000.00
<b>Total personnel</b>	<b>867'770.29</b>	<b>461'995.88</b>	<b>1'797'162.04</b>	<b>880'905.54</b>
<b>2. Services généraux et administratifs</b>				
<b>2.1. Locaux</b>				
Loyer et charges	75'844.00	20'442.50	120'778.00	75'844.00
Electricité/Sécurité/Nettoyage	13'005.00	2'870.00	18'745.00	13'005.00
<b>Total locaux</b>	<b>92'899.00</b>	<b>23'312.50</b>	<b>139'524.00</b>	<b>92'899.00</b>
<b>2.2. Cuisine</b>				
Alimentation et matériel de cuisine	47'500.00	12'800.00	73'100.00	47'500.00
<b>Total cuisine</b>	<b>47'500.00</b>	<b>12'800.00</b>	<b>73'100.00</b>	<b>47'500.00</b>
<b>2.3. Animation/Prestations directes</b>				
Animation diverse	600.00	1'300.00	3'200.00	600.00
Prêt de matériel	3'200.00	1'300.00	3'200.00	1'300.00
Assurances, acc. enfants	1'325.00	1'325.00	3'250.00	1'325.00
<b>Total animation</b>	<b>3'900.00</b>	<b>3'225.00</b>	<b>10'750.00</b>	<b>3'900.00</b>
<b>2.4. Mobilier et matériel</b>				
Entretien et renouvellement mobilier, installations, machines et appareils	6'990.00	3'495.00	13'980.00	6'990.00
Travaux-bi-co-location véhicule	750.00	375.00	1'500.00	750.00
Lingerie	1'770.00	885.00	3'540.00	1'770.00
Assurances choses	655.00	325.00	1'308.00	655.00
<b>Total 2.4</b>	<b>11'165.00</b>	<b>5'080.00</b>	<b>22'308.00</b>	<b>11'165.00</b>
<b>Total CHARGES</b>	<b>1'046'900.00</b>	<b>125'000.00</b>	<b>1'180'501.82</b>	<b>125'000.00</b>
<b>III. CHARGES</b>				
Produits	539'541.00	50'000.00	539'541.00	50'000.00
0	0	0	0	0
10'000	10'000	10'000	10'000	10'000
599'541	599'541	599'541	599'541	599'541
<b>Total</b>	<b>921'900</b>	<b>921'900</b>	<b>921'900</b>	<b>921'900</b>
<b>IV. CHARGES</b>				
Produits	1'069'175	1'069'175	1'069'175	1'069'175
199'651	199'651	199'651	199'651	
340	340	340	340	
20'000	20'000	20'000	20'000	
1'329'766	1'329'766	1'329'766	1'329'766	
100'337	100'337	100'337	100'337	
15'675	15'675	15'675	15'675	
116'712	116'712	116'712	116'712	
60'300	60'300	60'300	60'300	
1'900	1'900	1'900	1'900	
980	980	980	980	
10'485	10'485	10'485	10'485	
11'25	11'25	11'25	11'25	
2'655	2'655	2'655	2'655	
980	980	980	980	

	10 745.00	5 080.00	5 080.00	20 325.00	-10 745.00	5 080.00	5 080.00	20 325.00	19 245
<b>Total mobilier-matériel</b>									
<b>3.6. Frais administratifs</b>									
Frais de téléphone	3 900.00	1 800.00	1 800.00	7 400.00	3 900.00	1 800.00	1 800.00	7 400.00	5 600
Téléphone/frais de port	4 000.00	1 700.00	1 700.00	7 400.00	4 000.00	1 700.00	1 700.00	7 400.00	5 700
Informaticque-internet	5 000.00	2 200.00	4 300.00	11 500.00	5 000.00	2 200.00	4 300.00	11 500.00	7 200
Frais banque et CCP	50.00	15.00	70.00	135.00	50.00	15.00	70.00	135.00	65
Cotisations	900.00	800.00	1 300.00	3 000.00	900.00	800.00	1 300.00	3 000.00	1 700
Etennes/cadeaux/fras									750
représentation/pharmacie	450.00	300.00	1 050.00	1 050.00	450.00	300.00	300.00	1 050.00	3 700
Charges pour Conseil d'Administration	2 500.00	1 200.00	4 900.00	4 900.00	2 500.00	1 200.00	1 200.00	4 900.00	2 250
Audicare	3 900.00	1 750.00	7 600.00	7 600.00	3 900.00	1 750.00	1 750.00	7 600.00	5 250
Audicare RC obligatoires									917
Avis Praticien juridique	612.00	305.00	305.00	1 222.00	612.00	305.00	305.00	1 222.00	
<b>Total frais administratifs</b>	<b>20 912.00</b>	<b>10 070.00</b>	<b>43 607.00</b>	<b>43 607.00</b>	<b>20 912.00</b>	<b>10 070.00</b>	<b>42 725.00</b>	<b>43 607.00</b>	<b>30 882</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 042 346.29</b>	<b>616 483.38</b>	<b>519 136.38</b>	<b>2 077 968.04</b>	<b>1 057 341.52</b>	<b>524 392.60</b>	<b>527 047.60</b>	<b>2 108 781.73</b>	<b>1 548 830</b>
<b>Résultat avant amortissements</b>	<b>138 155.53</b>	<b>-150 073.95</b>	<b>-69 356.63</b>	<b>-81 277.04</b>	<b>123 160.30</b>	<b>-157 983.17</b>	<b>-77 287.85</b>	<b>-112 090.73</b>	<b>-11 918</b>
Amortissements	6 900.00	2 600.00	11 500.00	6 200.00	2 500.00	2 500.00	2 500.00	11 200.00	6 900
<b>Résultat après amortissements</b>	<b>131 955.53</b>	<b>-152 673.95</b>	<b>-71 956.63</b>	<b>-92 777.04</b>	<b>116 960.30</b>	<b>-160 483.17</b>	<b>-79 767.85</b>	<b>-123 290.73</b>	<b>-20 918</b>
<b>Résultat Foyer y.c. crache interne</b>		<b>-20 816.41</b>			<b>-43 572.87</b>				



Assurances choses	655,00	325,00	325,00	655,00	325,00	325,00	655,00					680
<b>Total mobilier-matériel</b>	<b>10 765,00</b>	<b>5 080,00</b>	<b>5 685,00</b>	<b>10 765,00</b>	<b>5 080,00</b>	<b>5 685,00</b>	<b>10 765,00</b>					<b>15 245</b>
												0
<b>2.6 Frais administratifs</b>												
Fournitures bureaux/matériel	3 900,00	1 900,00	1 900,00	3 900,00	1 900,00	1 900,00	3 900,00					5 800
Téléphones/bureaux/matériel	4 000,00	1 700,00	2 300,00	4 000,00	1 700,00	2 300,00	4 000,00					5 700
Téléphones/frais de port	5 000,00	2 200,00	2 800,00	5 000,00	2 200,00	2 800,00	5 000,00					7 200
Informatique-internet	50,00	15,00	35,00	50,00	15,00	35,00	50,00					65
Frais banque et CCP	900,00	800,00	1 300,00	900,00	800,00	1 300,00	900,00					1 700
Collations												
Etennes/cadeaux/frais	450,00	300,00	1 050,00	450,00	300,00	1 050,00	450,00					750
représentation/pharmacie	2 500,00	1 200,00	1 300,00	2 500,00	1 200,00	1 300,00	2 500,00					3 700
Charges pour Conseil d'Administrati	3 500,00	1 750,00	1 750,00	3 500,00	1 750,00	1 750,00	3 500,00					5 250
Auxiliaire RC entreprise												
Ass. Protection juridique	612,00	305,00	1 222,00	612,00	305,00	1 222,00	612,00					917
<b>Total frais administratifs</b>	<b>20 912,00</b>	<b>10 070,00</b>	<b>12 725,00</b>	<b>20 912,00</b>	<b>10 070,00</b>	<b>12 725,00</b>	<b>20 912,00</b>					<b>30 982</b>
												0
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>10 721 895,16</b>	<b>5 327 440,24</b>	<b>5 394 880,48</b>	<b>10 881 233,82</b>	<b>5 407 510,24</b>	<b>5 394 880,48</b>	<b>10 881 233,82</b>					<b>15 055 039</b>
												0
<b>Résultat avant amortissements</b>	<b>-10 711 083,16</b>	<b>-5 317 440,24</b>	<b>-5 388 520,72</b>	<b>-10 871 421,82</b>	<b>-5 392 920,24</b>	<b>-5 388 520,72</b>	<b>-10 871 421,82</b>					<b>-68 128</b>
Amortissements	6 100,00	2 400,00	2 400,00	6 100,00	2 400,00	2 400,00	6 100,00					8 500
<b>Résultat après amortissements</b>	<b>-10 717 183,16</b>	<b>-168 040,24</b>	<b>-166 640,72</b>	<b>-10 877 521,82</b>	<b>-171 520,24</b>	<b>-166 640,72</b>	<b>-10 877 521,82</b>					<b>-68 628</b>
<b>Résultat Foyer J.c. crèche interne</b>	<b>-66 628,16</b>	<b>-168 040,24</b>	<b>-166 640,72</b>	<b>-66 628,16</b>	<b>-171 520,24</b>	<b>-166 640,72</b>	<b>-66 628,16</b>					

Il a été tenu compte de la diminution de la subvention. La Ville d'Onex subventionne la crèche externe au déficit



**Annexe 4**

## Liste d'adresses des personnes de contact

<b>Présidence et secrétariat général du département présidentiel</b>	M. François Longchamp, conseiller d'Etat  Adresse postale : Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3964 1211 Genève 3  Tél : 022 327 95 00 Fax : 022 327 95 19
<b>Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV)</b>	Mme Colette Fry  Adresse postale : Rue du 31 Décembre 8 1207 Genève  Tél : 022 388 74 50 Fax : 022 388 74 60
<b>Service des finances du département présidentiel</b>	Mme Malika Bussien, cheffe de service  Adresse postale : Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3964 1211 Genève 3  Tél : 022 327 95 40 Fax : 022 327 95 49
<b>Service d'audit interne de l'Etat de Genève</b>	Service d'audit interne de l'Etat de Genève Route de Meyrin 49 Case postale 3937 Tél : 022 388 66 00 Fax : 022 388 66 11

<b>Foyer Arabelle</b>	Anne-Lise Schweizer, Présidente  64, avenue des Grandes-Communes, 1213 Onex  Tél : 022 792 70 84 Fax : 022 792 47 80
-----------------------	--

## Annexe 5

### Utilisation des armoiries de l'Etat de Genève par les entités subventionnées par le département

#### Principes généraux

- Les départements n'ont pas de logo propre. Ils utilisent tous les armoiries de l'Etat.



- L'écusson et le texte sont indivisibles.

#### Utilisation des armoiries de l'Etat par des entités subventionnées par le département présidentiel

Sous réserve de l'interdiction faite de l'utilisation des armoiries publiques par l'article 31, alinéa 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 (LEDP ; A 5 05)<sup>1</sup>, les supports de communication (affiches, affichettes, flyers, rapports d'activité et autres brochures) des entités subventionnées doivent nécessairement faire référence au soutien qui leur est apporté.

Cette référence peut se faire de 2 manières:

1. armoiries de l'Etat avec la mention "Avec le soutien de :"
2. texte seul: "Avec le soutien de la République et canton de Genève"

De préférence, on optera pour la solution 1 (armoiries).

#### Emplacement des armoiries ou du texte:

- pour les affiches, affichettes, flyers : en bas à droite

- pour les brochures, rapports et autres: 4<sup>e</sup> de couverture, en bas à droite. Pour des raisons graphiques, il est possible de faire l'insertion en 2<sup>e</sup> de couverture, en bas à droite.

La cellule communication du secrétariat général du département fournit les fichiers électroniques des armoiries et valide les bons à tirer des documents sur lesquels elles sont insérées.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, s'adresser au service communication et information du département présidentiel au +41 (22) 327 90 90 ou par E-mail: communication-pre@etat.ge.ch

<sup>1</sup> Pour tout imprimé, illustré ou non, relatif à une opération électorale et destiné à être diffusé ou exposé à la vue du public, l'article 31, alinéa 3 LEDP stipule que « l'utilisation des armoiries publiques, y compris sur des supports électroniques, est interdite sauf pour les communications officielles » (i.e. les supports de communication émanant du Conseil d'Etat, de la chancellerie d'Etat et de leurs services).

## Procès verbal de la 58<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Association Foyer Arabelle du 14 avril 2016

---

### Personnes présentes :

**Membres :** Mesdames Marcelle Henninger (Présidente d'honneur), Brigitte Baudraz, Brunella Rapin,  
**Membres du comité :** Mesdames Anne-Lise Schweizer (Présidente), Christina Hangauer, Anne-Marie Hirt, Danièle Speierer, Katia Staehli, Messieurs Dario Giacomini (vice-président), Xavier Cardenoso (trésorier), Michael Anders, Steve Candolfi, Félix Staempfli.

**Membres du personnel :** Mesdames Joëlle Gaspoz (responsable de la crèche Arabelle), Pia Häikiö (éducatrice foyer), Rajna Veyrat (éducatrice foyer), Messieurs Gianluca Giorgino (responsable secteur cuisine), José Alegre (cuisine et responsable sécurité), Hugo Puissant Bayard (éducateur foyer).

**Autres personnes « réseau » :** Mesdames Beata Godenzi (déléguée à l'enfance Ville d'Onex), Sophia Procofiëff (chargée de projet, Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques), Aurore Costil (Réviseur – Directrice de la Société Fiduciaire et de Comptabilité SA), Laura Hunter (secrétaire de séance).

### Personnes excusées :

**Membres :** Mesdames Josette Aeberhard, Josiane Bozzolo Friedli, Danielle Extermann, Michèle Ghirardi, Anne-Marie Hagger, Gabrielle Lambotte, Wanda Minder, Annie Rilliet, Jeannette Sanchis.

**Membres du comité :** Madame Simone De Moerloose.

**Autres personnes « réseau » :** Mesdames Carole-Anne Kast (Maire de la Ville d'Onex), Ruth Bänziger (Conseillère administrative Ville d'Onex), Esther Alder (Maire de la Ville de Genève et Conseillère administrative, département de la cohésion sociale et de la solidarité), Anja Wyden Guelpa (Chancelière d'Etat), Stéphanie Lammar (Maire de la Commune de Carouge), Lorraine Astier (Viol-Secours), Odile Lecerf (psychologue Guidance Infantile), Messieurs Mauro Poggia (Conseiller d'Etat Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé), Sami Kanaan (Conseiller administratif de la Ville de Genève, département de la Culture et du sport), François Mumenthaler (Conseiller administratif de la Ville d'Onex), Thierry Apotheloz (Maire de la commune de Vernier), Philippe Pasche (Conseiller administratif de la Commune de Pregny-Chambésy), Jean-Daniel Viret (Conseiller administratif de la Commune de Bellevue), Costin Van Berchem (Président de la Fondation Hans Wilsdorf), le conseil administratif de la commune de Chêne-Bourg, Jussy, Thônex et Veyrier.

**Membres du personnel :** Mesdames Valérie Andreetta (veilleuse de nuit), Sylviane Beaud (adjointe administrative), Myriam Daille Labaume (secrétaire administrative), Graziella De-Vecchi (directrice), Wilma Oliveira (employée de maison), Gosia Trilles (éducatrice foyer).

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 avril 2015 et de l'ODJ du 14 avril 2016.
2. Message de la Présidente
3. Rapport de la Direction
4. Rapport du Trésorier et présentation des comptes 2015
5. Rapport de l'Organe de révision pour l'exercice 2015
6. Approbation des rapports et des comptes 2015
7. Vote de décharge au Comité
8. Election du Comité : démission de deux membres et présentation d'un nouveau candidat membre
9. Divers et clôture

La Présidente ouvre la séance à 19h15. Elle déclare ouverte la 58<sup>e</sup> assemblée générale.

## 1. Approbation du PV de l'AG du 23 avril 2015

Le PV est accepté à l'unanimité. L'ODJ de l'AG est accepté à l'unanimité. Etant donné l'absence pour raison d'accident de la directrice Mme De-Vecchi, les points 2 et 3 sont réunis en point 2, et le 3 consistera en une intervention de la responsable de la crèche. Le comité n'a pas reçu de demande d'un sujet à mettre au point 9 de l'ODJ, mais Mme Beata Godenzi propose d'intervenir au nom de la Commune d'Onex en fin de séance.

## 2. Message de la Présidente

En guise d'introduction, Madame la Présidente remercie les personnes présentes de l'intérêt et du soutien qu'ils manifestent pour l'association et ses activités.

Au nom du comité, Mme Schweizer salue particulièrement les représentantes des autorités suivantes : pour la Ville d'Onex, Mme Beata Godenzi, et pour l'Etat de Genève (département présidentiel), Mme Sophia Procofieff, ainsi que la Présidente d'honneur de l'association, Mme Marcelle Henninger, en soulignant sa fidélité. Elle excuse Mme Carole-Anne Kast, Maire d'Onex, retenue par ses activités officielles.

Sont aussi remerciés les anciens membres du comité et les représentants du personnel éducatif ainsi que les cuisiniers qui ont préparé un apéritif digne de ce nom. Deux scrutatrices se sont portées volontaires: Mmes Brunella Rappin et Brigitte Baudraz.

Comme prévu par les statuts, un certain nombre de personnes qui n'ont pu être présentes ce soir ont souhaité cependant participer à la vie de notre Association en exprimant leur opinion par procuration. Elles nous ont indiqué par courrier à quel membre de l'Association elles déléguaient leur vote.

Nous avons ainsi enregistré :

1. Mme Simone De Moerloose : Mme Danièle Speierer
2. Mme Danielle Extermann : Mme Brunella Rappin
3. Mme Anne-Marie Hagger: Mme Anne-Lise Schweizer
4. Mme Gabrielle Lambotte : sans mention
5. Mme Wanda Minder : Mme Marthe Wasem
6. Mme Annie Rilliet : Mme Anne-Lise Schweizer
7. Mme Jeannette Sanchis : Mme Anne-Lise Schweizer

Mme Schweizer excuse officiellement Mme De Moerloose, qui continue à s'intéresser de près aux activités d'Arabelle et Mme De-Vecchi, convalescente suite à son accident au début du mois de novembre 2015. Elle précise que la directrice va mieux et qu'elle a repris son activité à un taux très réduit (25%). Elle excuse également Mme Wasem, ancienne présidente.

Comme presque chaque année, foyer et crèche ont affiché complet. 45 femmes et 59 enfants ont été accueillis et ont pu ainsi bénéficier du soutien et de l'encadrement de l'équipe éducative. Cette équipe, fidèle, soudée et attentive, progresse chaque année et complète sa formation dans les domaines de l'intégration et de la sensibilisation à la violence, ou des relations mère-enfant.

A la crèche, le plus grand nombre d'enfants possible a été reçu. Mais il y a un réel manque de places qui occasionne des problèmes. Des solutions de remplacement ont été mises en place pour les enfants des résidentes et une autorisation pour l'accueil de 22 enfants maximum a été obtenue du Service d'Autorisation et de Surveillance de l'Accueil de Jour (SASAJ).

Comme détaillé dans le rapport d'activités 2015, les résidentes et leurs enfants ont bénéficié de sorties et de formations très variées. Ces formations vont du cours de préparation à la recherche d'emploi, en passant par la recherche d'une place d'apprentissage, l'initiation à l'anglais, la sensibilisation à la relation mère-enfant, jusqu'au cours de coiffure ou de maquillage.

Au sein du comité, les sujets à aborder n'ont pas manqué. Le besoin d'espace se fait de plus en plus sentir. Chacun a fait un immense effort pour que tous les espaces du foyer et de la crèche soient utilisés.

Les besoins immédiats ont aussi été traités, comme par exemple l'adaptation des systèmes électriques aux normes légales en vigueur. Le changement des sols des chambres et du couloir de l'étage des résidentes a été possible grâce à un sponsor. Le système de détection d'incendie a été complètement revu pour assurer au mieux la sécurité des résidentes et du personnel.

2016 est l'année du renouvellement du contrat de prestations. Arabelle se trouvant depuis le début de l'année rattaché au département présidentiel, la direction et le comité sont en contact avec Mme Procofieff. Des négociations auront lieu au courant du mois de mai, et le comité essaiera de faire comprendre les besoins d'Arabelle. Mme Schweizer précise avoir compris que l'Etat de Genève était actuellement placé sous le signe des économies, et souligne que le projet d'augmenter les capacités d'accueil a été revu à la baisse. Il sera important de savoir quels seront les montants attribués à Arabelle pour ces prochaines années, afin d'organiser l'avenir.

Une autre tâche importante consiste en la formation des résidentes. Mme Schweizer et le comité ont conscience que cette question est importante dans la mesure où elle permet à ces femmes de retrouver un minimum d'autonomie et une capacité d'insertion dans la société.

Mme Schweizer salue vivement le fait qu'en l'absence de la direction, tous les collaborateurs (foyer, crèche, secrétariat, cuisine) ont accepté spontanément d'assumer plus de responsabilités. Tout le personnel est immensément remercié. Leur attitude, très appréciée par le comité, a permis à Arabelle de continuer sa mission. Ainsi, les résidentes ne se sont pas senties abandonnées en l'absence de la directrice.

Les membres du comité sont aussi remerciés pour leur soutien supplémentaire. M. Cardenoso a pris en main la rédaction du rapport d'activités et Mme Staehli a apporté son soutien à la rédaction et à la mise en page de la 12<sup>e</sup> édition du Journal d'Arabelle, ainsi que du rapport d'activités. Pour 2016, Mme Schweizer compte également sur le soutien des autres membres du comité pour les diverses commissions, notamment la commission Arabelle 2. Le comité se réjouit de vous présenter l'année prochaine le résultat de ses recherches. D'autre part, des travaux de réfection ont commencé sur les façades des locaux du foyer et de la crèche.

Mme Schweizer précise que le but principal d'Arabelle est d'accueillir les résidentes et leurs enfants, de favoriser leur bien-être. La valorisation de la personne et la quête de l'autonomie sont les vocations premières du foyer et de la crèche.

Mme Schweizer remercie l'Etat de Genève (DEAS), la Ville d'Onex et la Ville de Genève pour leurs soutiens financiers indispensables à l'exercice des activités d'Arabelle. Les membres, donateurs et sponsors sont également remerciés. Les remerciements de Mme Schweizer s'adressent également à la directrice Mme De-Vecchi.

Mme Schweizer informe que l'émission de la RTS « Temps Présent » a choisi de consacrer un de ses reportages à Arabelle. Le tournage a eu lieu au mois de mars, avec l'assistance de Mmes Hangauer et Staehli. Le résultat sera visionné par ces dernières. L'émission devrait être programmée à la télévision au mois de mai, ou plus tard. Mme Schweizer précise que le tournage s'est déroulé dans le respect strict de la protection de la sphère privée et du droit à l'image, avec les conseils de Me Anders et Mme Staehli.

### **3. Message de la responsable de la crèche**

Mme Joëlle Gaspoz prend la parole et insiste sur le manque de place récurrent auquel elle fait face en tant que responsable de la crèche. Une demande a été faite au Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) pour pouvoir augmenter le nombre d'enfants, et deux places supplémentaires ont été accordées. Il y aura donc vingt-deux places au lieu de vingt dès septembre

2016. Une place a été allouée à une ancienne résidente, l'autre sera disponible pour des dépannages. Une présentation en images de la crèche et des enfants, préparée par Mme Joëlle Gaspoz, est projetée aux personnes présentes. Mme Schweizer la remercie pour cette présentation haute en couleurs et rafraichissante.

#### 4. Rapport du trésorier

M. Cardenoso présente un bilan comptable équilibré.

<b>BILAN</b>		
	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2015</b>
Liquidités	CHF 599'759.88	CHF 630'954.01
Créances et actifs transitoires	CHF 134'670.10	CHF 152'637.43
Immobilisations	CHF 30'505.00	CHF 30'840.00
<b>Actifs</b>	<b>CHF 764'934.98</b>	<b>CHF 814'431.44</b>
Créanciers	CHF 45'793.20	CHF 80'753.35
Passifs transitoires	CHF 4'773.20	CHF 4'849.20
Fonds affectés	CHF 196'652.32	CHF 185'980.07
Subventions à restituer 2013 - 2016	CHF 5'020.20	CHF 18'176.75
Capital propre	CHF 512'696.06	CHF 524'672.07
<b>Passifs</b>	<b>CHF 764'934.98</b>	<b>CHF 814'431.44</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2015</b>
Cotisations	CHF 2'630.00	CHF 2'900.00
Subventions	CHF 954'991.00	CHF 944'991.00
Pensions et crèche externe, buanderie	CHF 1'032'930.12	CHF 1'046'756.05
Autres produits	CHF 16'731.45	CHF 17'661.15
<b>Total des produits</b>	<b>CHF 2'007'282.57</b>	<b>CHF 2'012'308.20</b>
Frais de personnel	CHF 1'661'573.75	CHF 1'671'490.34
Frais généraux	CHF 355'134.90	CHF 375'747.40
Amortissements	CHF 19'147.25	CHF 14'900.70
<b>Total des charges</b>	<b>CHF 2'035'855.90</b>	<b>CHF 2'062'138.44</b>
<b>EXCEDENT DE RECETTES</b>	<b>CHF -28'573.33</b>	<b>CHF -49'830.24</b>
Produits financiers	CHF 170.00	CHF -62.20
Produits exceptionnels	CHF 94'785.40	CHF 72'944.10
Charges sur exercices antérieurs	CHF 545.05	CHF -
Utilisations nettes des fonds affectés	CHF -10'457.50	CHF 10'672.25
Provision débiteurs douteux	CHF 3'089.00	CHF 8'591.35
<b>EXCEDENT NET AVANT THESAUURISATION</b>	<b>CHF 52'290.52</b>	<b>CHF 25'132.56</b>
Total restitutions à effectuer	CHF 9'311.15	CHF -10'438.90
<b>EXCEDENT NET APRES THESAUURISATION</b>	<b>CHF 42'979.37</b>	<b>CHF 35'571.46</b>

- 1) Cette augmentation de CHF 18'000,- est due en grande partie à CHF 16'000,- de pensions à recouvrer.
- 2) Sur une augmentation de CHF 35'000,- de dettes, CHF 26'000,- concernent une facture due à l'entreprise ayant effectué la rénovation du sol des chambres.

- 3) Cette diminution de CHF 10'000,- est due à la Ville d'Onex qui a fait passer sa contribution de CHF 360'000,- à CHF 350'000,-. La crèche externe d'Onex avait été bénéficiaire en 2014.

- Cette augmentation de CHF 10'000,- est faible. L'augmentation due aux annuités accordées au foyer et à la crèche est largement compensée par le remboursement des assurances pertes de gain.
- 4) Les frais éducatifs (sorties du foyer, école des parents, frais d'animations, etc.) sont en grande partie responsables de cette augmentation. Ces frais sont pris en charge pour la plupart par le Fonds de Solidarité.

- 5) En 2014, nous avons profité de l'effet "50ème". Nous avons reçu beaucoup de dons.
- 6) Heureusement, en 2015, la Fondation Trafigura nous a fait bénéficier d'un don de CHF 50'000,--. Ils étaient les bienvenus !

- Les fonds affectés à notre disposition sont passés de CHF 196'652.32 à CHF 185'980.07 (voir bilan). Soit une diminution de CHF 10'672.25 (voir compte de résultat). En 2015, grâce à divers dons affectés, nous avons alimenté ces fonds de CHF 72'404.10. Nous avons utilisé CHF 83'076.35. D'où la diminution de CHF 10'672.25. Ces fonds affectés sont très importants pour la vie du foyer et de la crèche. Ils permettent d'assumer des dépenses fort utiles. Par exemple : la peinture de la terrasse, de l'escalier, la transformation de la porte d'entrée, l'inscription à la course de l'escalade, sortie à Montreux, ateliers jeux mère-enfants avec l'Ecole des Parents, ateliers socio-esthétiques pour l'estime de soi, etc...
- 7)

- 8) Afin de bien comprendre le montant à rendre aux subventionneurs, il est nécessaire de se reporter à la comptabilité analytique séparant chaque secteur.

	2014		2015	
Résultat Foyer y compris crèche interne	CHF	34'486.80	CHF	48'728.01
Résultat crèche externe d'Onex	CHF	17'803.72	CHF	-23'595.45
Résultat global	CHF	52'290.52	CHF	25'132.56
Montant à restituer 27 % s/Foyer y. c. crèche, interne	CHF	9'311.44	CHF	13'156.55
Prise en charge du déficit 2015 par Onex			CHF	-23'595.45
Montant net à restituer	CHF	9'311.44	CHF	-10'438.90

Par conséquent, l'évolution des subventions 2013-2016 à restituer est la suivante :

Solde subventions à restituer en 2014	CHF	5'020.20
Subventions à restituer en 2015	CHF	13'156.55
Solde subventions à restituer en 2015	CHF	18'176.75

**Conclusion :**

Par rapport à l'année passée, nous constatons une certaine stabilité en consultant les chiffres globaux et c'est une bonne chose. Cependant, en consultant la comptabilité analytique, nous constatons que les crèches interne et externe deviennent une charge financière. Mais il faut garder à l'esprit que la spécificité de notre foyer est qu'il intègre une crèche très utile aux femmes et un élément sociabilisant pour les enfants. C'est un facteur positif d'intégration. A l'avenir, nous devons chercher à augmenter nos sources de financement régulières ainsi que favoriser les donations indispensables à notre activité.

**Remerciements**

Nous devons remercier vivement les subventionneurs, les donateurs ainsi que les sponsors. Sans eux, ARABELLE ne pourrait pas exister. Nous devons également remercier Mme Aurore Costil, directrice de la Société Fiduciaire et de Comptabilité SA qui a révisé nos comptes. Nous avons pu bénéficier de ses nombreux conseils.

Une fois de plus, j'ai pu compter sur l'excellente collaboration avec Mme Sylviane Beaud, notre adjointe administrative. Je la remercie vivement pour sa fidélité et sa disponibilité.

Mme Schweizer remercie M. Cardoso pour son travail. Ce dernier demande au public s'il y a des questions suite à sa présentation. Madame Godenzi demande pourquoi la crèche externe est en déficit. M. Cardoso présente deux explications :

- Les produits de la crèche externe ont diminué, du fait de l'inscription d'enfants dont les parents gagnent moins. Les forfaits mensuels de crèche sont par conséquent moins élevés. Cet élément n'étant pas prévisible, ce constat est partagé par Mme Godenzi.

- L'augmentation des charges, due à l'augmentation des salaires et à la prise en charge de salaires des remplaçants.

La Ville d'Onex recevra plus de précisions sur ces comptes lors de l'envoi, au mois de mai, du rapport d'activité de la crèche externe.

Selon Mme Godenzi, ce deuxième point aurait dû être mieux prévu. Elle incite le comité à prévoir de manière plus précise les charges salariales et rappelle que la commune d'Onex intervient en compensation des déficits.

**5. Rapport de l'organe de révision pour l'exercice 2015**

Mme Aurore Costil (SFC SA) lit le rapport de l'organe de révision qu'elle représente. Elle propose d'approuver ces comptes.

**6. Approbation des rapports et des comptes 2015**

Les comptes et le rapport de révision sont approuvés à l'unanimité.

**7. Vote de décharge au comité**

Ce point est approuvé à l'unanimité

**8. Election du comité : démission de deux membres et présentation d'un nouveau candidat membre**

Mme Schweizer regrette le départ du comité de Mme Speierer et de M. Giacomini, malgré les supplications des autres membres.

Leur départ laissera un grand vide du fait de leur grande expérience professionnelle et de leur connaissance d'Arabelle. Leurs personnalités conciliantes, gaies et compétentes seront regrettées. Mme Schweizer les remercie pour le temps, l'énergie et la patience dont ils ont fait la preuve, dans un esprit de compagnonnage. Ils sont applaudis. Des fleurs sont offertes à Mme Speierer et une bouteille à M. Giacomini.



M. Giacomini a «recruté» un successeur, en la personne de M. Serge Guinot, qui ne peut malheureusement pas être présent ce soir. M. Guinot est psychologue, thérapeute de famille et enseignant à l'HETS. Il travaille en particulier sur les violences conjugales, et côtoie donc beaucoup les réseaux « violence ». Il est spécialisé sur la problématique des hommes victimes de violence conjugales et a créé l'association PHAROS. Il a la pleine confiance de M. Dario Giacomini. La Présidente l'a rencontré et considère qu'il va parfaitement bien compléter l'équipe actuelle du comité. C'est une chance pour Arabelle de pouvoir bénéficier de ses connaissances et de son expérience. Elle propose de l'élire comme membre du comité. Sa candidature est approuvée à l'unanimité.

Mme Schweizer informe l'assemblée que les autres membres du comité souhaitent garder leur mandat. Mmes Hangauer, Hirt et Staehli, MM. Anders, Candolfi, Cardenoso et Staempfli sont réélus à l'unanimité. La Présidente du comité est, elle aussi, élue à l'unanimité, et applaudie.

Mme Costil rappelle qu'à la suite d'un changement législatif, il faut désormais procéder chaque année à la réélection de l'organe de révision. La reconduction du mandat de l'organe de révision comptable est approuvée à l'unanimité.

La Présidente précise que les statuts seront révisés dans ce sens et soumis à la prochaine AG.

## 9. Divers et clôture

Mme Godenzi, au nom de la ville d'Onex, de Mmes Kast et Papp (Cheffe du service de la petite enfance), remercie l'association Arabelle, comité et personnel inclus. Elle rappelle que des trois crèches d'Onex, celle d'Arabelle est la plus petite mais aussi la seule à se trouver en hauteur. Elle remercie les membres d'Arabelle pour leur soutien. Elle dit s'être réjouie de l'arrivée d'une nouvelle directrice de crèche et d'une nouvelle présidente.

Elle assure que l'association peut continuer à compter sur la commune, et salue vivement la création de deux places de crèche supplémentaires dès septembre 2016, chaque place étant une victoire, elle remercie Mme Gaspoz pour ses efforts.

Rappelant que la Ville d'Onex offre différentes activités, Mme Godenzi propose deux activités concrètes aux résidentes :

- cours de musique pour tous (parents-enfants), dix sessions. La professeure et art-thérapeute Mme Romer transmet que ce sera gratuit pour les femmes d'Arabelle. Mme Godenzi encourage le personnel éducatif à faire de la pub car c'est un espace de jeu ludique où le rôle de chacun est conforté.

D'autre part, l'association «Petits pas» est à disposition des migrantes et de leurs enfants qui pourraient être logés à Arabelle. Elle encourage à diffuser cette information et réitère encore ses remerciements au personnel pour sa collaboration.

La séance est levée à 20h20. Le buffet est ouvert.



# RAPPORT D'ACTIVITES 2015

# SOMMAIRE

1. Message de la Présidente, Anne-Lise Schweizer .....	Page 3
2. Arabelle en bref .....	Page 4
3. Quelques chiffres .....	Page 5
4. Le Foyer en 2015.....	Page 6
5. La Crèche en 2015.....	Page 8
6. Ressources financières.....	Page 9
7. Ressources humaines .....	Page 11
8. Rapport de l’organe de révision .....	Page 12
9. Bilan et Résultat comparés 2015 – 2014 .....	Page 13
10. Remerciements.....	Page 17
11. Le comité .....	Page 18
12. Une Résidente et son parcours.....	Page 19

## 1. Message de la Présidente, Anne-Lise Schweizer

Un an déjà....que j'ai repris la présidence d'Arabelle (pas facile de succéder à une personne comme Danièle Speierer), un an que je découvre, à travers les témoignages des résidentes l'ampleur du problème de la violence physique et psychique et de ses conséquences pour ses victimes. Et pourtant je croyais avoir déjà beaucoup lu sur ce thème. La réalité est parfois bien plus complexe qu'un récit lu ou entendu ou qu'une étude de cas!

Des mots: famille, violence, condition de la femme, domination, pouvoir, victime occupent ma pensée... et une même question: que peut faire une institution comme Arabelle pour venir en aide à ces «victimes»? Faut-il centrer son action sur une catégorie de personnes (et si oui, laquelle?) et les suivre à plus ou moins long terme avec pour objectif une autonomie trouvée, ou retrouvée, ou faut-il rester dans une prise en charge déterminée dans le temps mais ouverte à un plus grand nombre de femmes? Quels sont les attentes et les besoins des femmes prises en charge? En fait, il s'agit, pour l'avenir, et pour tenir compte des changements de société, de déterminer à qui est destinée Arabelle, quelles prestations elle peut offrir, dans quel cadre et où s'arrête sa mission. C'est une des tâches actuelle du comité de s'interroger sur ces points afin d'assurer l'efficacité des moyens à notre disposition.

A l'origine Arabelle était un Hôtel maternel destiné aux mères mineures qui devaient élever seules leurs enfants. C'est peu à peu devenu un lieu de vie pour des femmes avec enfants qui se trouvent en danger ou en difficultés, un lieu de reconstruction dans lequel la sécurité, les soutiens et un «certain» confort sont offerts pour oublier la peur. Quel que soit le choix du comité pour la suite d'Arabelle, il ne devra pas oublier que le bien-être des mères et de leurs enfants, la valorisation des personnes et la quête de l'autonomie (sans laquelle il n'y a pas de vraie liberté) sont la vocation première du foyer et de la crèche.

Il me plaît de rappeler ici qu'Arabelle est aussi une crèche. L'objectif de ses éducateurs est avant tout de soutenir les mères qui en auraient besoin et à consolider le lien qui doit exister entre une mère et son enfant. En plus des enfants des résidentes, la crèche accueille chaque jour dix enfants de la commune d'Onex. Grâce à cette «mixité», le lien avec la cité et les habitants est maintenu.

Quels que soient les priorités et les objectifs choisis, la direction et le comité d'Arabelle ne peuvent toutefois pas oublier que la période est aux restrictions budgétaires et qu'il va falloir, comme partout, «faire plus avec moins» ou, tout au moins, «faire aussi bien et autant avec moins». Ce rappel «économique» est d'autant plus évident qu'Arabelle doit, cette année, renouveler son contrat de prestations avec l'Etat de Genève, renouvellement qui constitue une étape importante pour son avenir proche et pour son développement futur.

Parler de la situation financière d'Arabelle me donne l'occasion de remercier tous les membres et donateurs d'Arabelle, en particulier l'Etat de Genève et la Ville d'Onex, sans lesquels notre institution ne pourrait pas fonctionner. Des remerciements vont également aux fondations, banques et entreprises qui par leurs dons contribuent à l'amélioration de la qualité de vie matérielle des résidentes et des enfants. Merci aussi aux membres cotisants, qui, année après année, soutiennent notre travail.

Je ne voudrais pas terminer ce message sans remercier la directrice et tous les membres du personnel du foyer et de la crèche pour leur travail et leur engagement ainsi que les membres du comité. Cette année, en raison de l'absence de la directrice, victime d'un grave accident, tous ont été fortement sollicités et tous ont répondu présents, ce qui a permis d'assurer la bonne marche de l'institution.

*(suite en page 4)*

Je voudrais également, dans ce message saluer et remercier très sincèrement Danièle Speierer et Dario Giacomini pour leur collaboration et leur engagement au sein du comité respectivement en qualité de présidente et de vice-président. Ils quittent, cette année, le comité après plus de 15 ans de collaboration. Ils vont beaucoup nous manquer tant pour leurs compétences que pour leur personnalité riche et attachante.

Encore un merci, cette fois pour Xavier Cardenoso, qui, en l'absence de Graziella De-Vecchi, a, avec les données et les statistiques fournies par Sylviane Beaud et Myriam Daille

(que je remercie également très sincèrement pour leur engagement, leur appui et le partage de leurs connaissances de l'institution) a rédigé le rapport d'activités 2015.

Enfin, un dernier mot pour les résidentes et les enfants d'Arabelle. Ils ne doivent pas oublier qu'ils sont au centre de toutes nos actions. C'est leur avenir qui motive notre engagement et nos projets et tous ceux du personnel. Dans ce contexte, chaque départ du foyer est une victoire pour tous les collaborateurs et pour les membres du comité.

Vive Arabelle!

## 2. Arabelle en bref

Arabelle est un foyer d'hébergement avec crèche qui accueille des femmes victimes de violences et/ou aux prises avec de multiples problématiques sociales et familiales, avec ou sans enfants. Si la plupart sont des adultes, quelques mineures y vivent aussi. La crèche Arabelle se trouve dans le même immeuble que le foyer, ce qui constitue un véritable atout pour ses résidentes.

Lieu de vie chaleureux, stimulant et sécuritaire, Arabelle prend en charge les nouvelles résidentes dès leurs arrivées. Un éducateur servant de référent leur est attribué. Une fois un climat de confiance établi, des objectifs sont fixés et un plan d'intervention élaboré d'un commun accord. Ce processus permet à chaque femme de cheminer à son propre rythme.

Cinq éducateurs soutiennent les femmes et leurs enfants par un accompagnement psycho-social individualisé, adapté à la situation et aux objectifs de chacune. Ces dernières bénéficient aussi de leur appui pour affronter les difficultés liées au fait de se retrouver seule avec un ou plusieurs enfants. Elles sont également aidées dans les nombreuses démarches, souvent complexes, qu'elles doivent effectuer suite à la période de crises et de ruptures traversée.

Au cours de l'année 2015, 45 femmes adultes et 59 enfants ont été pris en charge. 80% d'entre elles avaient été victimes de violences domestiques. Au terme de leur séjour, la majorité avait retrouvé autonomie et stabilité.

### Accueil exceptionnel de femmes sans permis de séjour

A la demande urgente des services sociaux, de la santé et de la protection des mineurs, Arabelle a accueilli, à titre exceptionnel, des femmes et enfants sans permis de séjour, et en grande difficulté. S'agissant de personnes qui ne bénéficient pas des mêmes prestations que celles octroyées à la population générale, et qui se trouvent dans l'impossibilité de faire des projets de longue durée, la prise en charge, exceptionnellement financée par les services sociaux, a été adaptée à leur situation particulière. Il est évidemment plus difficile pour ces femmes avec enfants de réaliser des projets avant l'obtention d'un permis de séjour, mais pas impossible.

### **Accueil des mineures**

Le Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement (SASLP), qui a procédé à une évaluation des prestations offertes au foyer, a délivré à la directrice de l'institution l'autorisation officielle d'accueillir des mères mineures. Cet accueil a ainsi été reconnu et formalisé par les services compétents.

En 2015, trois mères mineures ont séjourné au foyer. Un plan d'intervention et une prise en charge spécifiques ont été mis en place, en concertation avec le Service de Protection des Mineurs (SPMi) et des curateurs. L'une a accouché d'une petite fille. Une autre est devenue majeure dans le courant de l'année, et son enfant a été placé chez une maman de jour occasionnellement. La troisième a quitté Arabelle après un séjour de quelques mois au foyer.

### **3. Quelques chiffres**

- 14 865 nuitées
- 45 femmes
- 59 enfants
- Taux d'occupation: 116,36 %
- Durée moyenne du séjour: 8,4 mois
- 14 665 repas servis (~282 par semaine)
- 96 demandes non satisfaites

## 4. Le Foyer en 2015

- Une trentaine d'**ateliers créatifs** organisés le week-end par une éducatrice formée en art-thérapie et les autres membres de l'équipe éducative. Les mères peuvent participer seules ou avec leurs enfants (collage, peinture, création de tableaux, décoration pour les fêtes, ...).
- La fabrication de **décorations de Noël** (boules de Noël, branches de sapin, ...) ainsi que la confection d'un calendrier de l'Avent par et pour les enfants des résidentes.
- La célébration d'**Halloween**, de l'**Escalade**, la chasse aux œufs de **Pâques** mais également la **Journée de la femme**.
- La **fête de Noël du foyer** Arabelle s'est déroulée, comme chaque année, autour du sapin, en présence d'une cinquantaine de personnes, dont des membres du comité, les mères, les enfants et l'ensemble des collaborateurs. Nos deux cuisiniers avaient préparé un délicieux buffet comprenant, entre autres, des verrines et une douzaine de succulents petits plats. Le Père Noël a distribué des cadeaux à tous les enfants du foyer. Divers jeux ont été organisés. Comme l'année passée, une jeune résidente de onze ans, accompagnée par d'autres enfants, a interprété de très jolis chants de Noël. Une «disco» improvisée par les résidentes a conclu cette belle fête.
- De nombreuses **sorties pour les mères et les enfants** ont été organisées afin d'égayer le quotidien des résidentes. Sortie au cinéma, après-midi aux Bains de Cressy, mais aussi des activités nécessitant davantage de préparation et d'implication de l'équipe, comme des journées entières comprenant des déplacements en bus ou en train. Ces sorties sont souvent organisées en partenariat avec des partenaires externes du foyer. Elles permettent aux résidentes et à leurs enfants de se détendre dans un cadre différent, et de tisser des liens.
- Des sorties à caractère festif ont eu lieu durant la période des fêtes, avec notamment une sortie sur la **Plaine de Plainpalais** pour profiter des **carrousels** et prendre un goûter. Les résidentes du foyer et leurs enfants ont ainsi bénéficié de jetons offerts par l'association «Un enfant, un cadeau».
- De nombreuses heures de **cours de français** ont été données par Martine, notre bénévole qui accompagne avec engagement les femmes soucieuses d'élever leur niveau de français. Ces rencontres participent également au renforcement du lien social.
- Une **séance d'information sur la santé, le sommeil, les règles d'hygiène et la nutrition** animée par l'infirmière responsable du SSJ.
- D'occasionnelles «**promenades**» le dimanche, dans le cadre magnifique du parc des Evaux.
- L'organisation avec Solidarités-Femmes d'un **groupe de parole** au foyer Arabelle. Les résidentes sont invitées à participer et à réfléchir lors d'échanges collectifs qui ont pour thème la violence conjugale et d'autres thématiques. Un pique-nique est préparé par et pour les mamans, ces groupes ayant lieu le jeudi midi.
- Une collaboration avec l'**Ecole des Parents** permet également aux mamans et à leurs enfants de venir participer à des ateliers de jeux. Ces moments ludiques qui renforcent la relation mère-enfant ont lieu plusieurs lundis par mois au foyer.

- Grâce à nos partenaires anglophones de Trafigura, plusieurs sessions de **cours d'anglais** ont été organisées pour les résidentes, mais également pour leurs enfants.
- Quatre sessions de **sensibilisation à l'autodéfense** ont été mises en place, nées de la rencontre avec Martine, bénévole pour des cours de français et professeur de Jujitsu. Ces séances ont eu pour objectif d'apprendre à reconnaître les situations de danger, à les désamorcer au plus vite, à pouvoir fixer des limites claires grâce à sa propre attitude physique et verbale et à parvenir à la verbalisation du «non». Cette sensibilisation développe l'affirmation de soi. Par ailleurs, l'ambiance détendue de l'atelier permet également de prendre du recul par rapport aux situations de violence.

## Un atelier de socio-esthétique

Prendre soin de soi, c'est non seulement faire attention à sa santé physique et mentale, mais également prendre du plaisir à soigner son apparence. Les ateliers de socio-esthétique animés par Prisca ont pour objectif de permettre aux résidentes de retrouver du plaisir à prendre soin d'elles, «refaire exister» leur corps et s'en occuper. Se faire belle, passer un moment de détente et de bien-être, s'ouvrir aux autres. Ces ateliers ont également un objectif éducatif. D'une part, en lien avec la vie en communauté et la notion de groupe et, d'autre part, par rapport à la relation mère-enfant. Lors des ateliers, organisés exclusivement pour les résidentes, ces dernières ont la possibilité de mettre entre parenthèse leur rôle de mère et de bénéficier d'un temps pour elles. Cela les aide à prendre du recul et à se rendre plus disponibles pour leurs enfants par la suite. Lors des séances mères-enfants, les deux peuvent partager une activité en prenant soin l'un de l'autre (atelier massage, soin des cheveux, manucure, etc.). C'est une occasion supplémentaire de se retrouver avec son enfant et de passer du temps avec lui. L'ambiance calme et détendue favorise les échanges. Une belle complicité apparaît, renforçant leur lien.

## Formation pratique HETS

Liés par une convention avec la Haute école de travail social, nous sommes des partenaires œuvrant dans l'accompagnement de l'étudiant lors de son parcours de formation. En 2015, nous avons accueilli au sein du foyer deux étudiants en option éducation sociale de la Haute école de travail social, deux stagiaires psychomotriciennes au foyer et à la crèche et une étudiante venant de Belgique dans le cadre du programme ERASMUS. Arabelle étant un lieu de formation pratique pour les futurs professionnels du domaine du social, nous nous efforçons de leur offrir des conditions optimales favorisant les divers apprentissages.

La présence des étudiants en formation dans la vie quotidienne des résidentes et de leurs enfants représente un réel avantage tant au niveau humain que par rapport à la relation d'aide. L'encadrement d'étudiants est une responsabilité de toute l'équipe éducative, mais -bien évidemment- la praticienne formatrice de l'institution a un rôle tout particulier dans l'accompagnement des stagiaires. Diplômée en septembre 2015, elle assume un rôle de garant de la mise en œuvre du dispositif de formation institutionnelle. Elle est responsable du suivi et de l'évaluation continue du processus de formation.



## 5. La Crèche en 2015

L'année 2015 a été une année de changement au sein de la crèche Arabelle. De nouvelles collaboratrices ont rejoint l'équipe éducative. Deux nouvelles éducatrices ont été engagées ainsi qu'une nouvelle responsable de crèche.

L'équipe se compose dorénavant de:

- 4 éducatrices
- 1 ASE
- 3 auxiliaires
- 1 civiliste
- 1 apprentie ASE
- une stagiaire psychomotricienne
- une stagiaire pré-HETS
- un cuisinier
- une employée de maison
- et une responsable de crèche

Cette équipe est présente du lundi au vendredi pour entourer les enfants accueillis. Chaque jour, vingt enfants fréquentent la crèche. La moitié des enfants inscrits sont domiciliés à Onex et la seconde moitié vient du foyer où ils sont hébergés avec leur maman.

### Projet pédagogique

De juillet 2015 à novembre 2015, nous avons travaillé sur l'élaboration de documents de référence pour une meilleure lecture d'une journée en crèche (les journées-type). Ceux-ci sont maintenant inclus dans le projet pédagogique.

Un nouveau projet mobilise l'équipe éducative avec la création d'un groupe nourrisson pour les mamans du foyer. Un travail de réflexion a été mené afin d'identifier les tenants et aboutissants de celui-ci. L'équipe du foyer a collaboré activement afin de permettre de cibler les besoins au plus près.

### Animation et fêtes

- La traditionnelle **fête de l'Escalade** s'est déroulée sur la journée. Les enfants ont préparé les légumes pour la soupe du repas de midi et la marmite en chocolat a été dégustée en un temps record à l'heure du goûter!
- La **fête de Noël** a été célébrée le 21 décembre. Une conteuse est venue animer un spectacle pour les enfants, le Père Noël a apporté des cadeaux et un moment de partage s'est déroulé autour d'un verre pour clôturer cet après-midi.
- Deux fois par mois, les enfants ont pu se rendre le vendredi matin à la **Ludothèque** d'Onex. Ceci leur permet de découvrir de nouveaux jeux dans un espace autre que la crèche.
- Les «**petits déjeuners à Onex**», où tous les gourmands -petits et grands- partagent boissons et croissants.


Et aussi:

- Sortie **luge** pour profiter des joies de la neige
- Sortie au **cirque Knie**
- Visite des animaux du **Bois de la Bâtie**
- Découverte de la forêt des **Evaux**
- La traditionnelle **fête de l'été** organisée autour du thème de la mer

## 6. Ressources financières

### Subventions publiques



- ✓ Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)
- ✓ Ville d'Onex 
- ✓ Délégation de la Petite enfance en Ville de Genève
- ✓ Communes de Carouge, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Meinier, Meyrin, Presinge, Satigny, Vandoeuvres et Versoix

### Dons privés

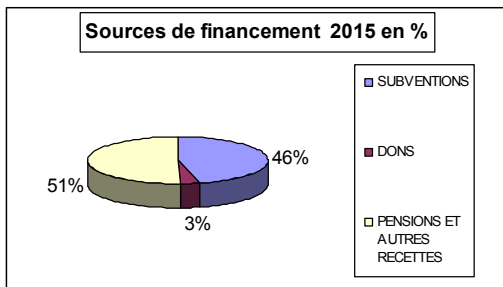
- ✓ Banque Cantonale de Genève
- ✓ Cargill International SA
- ✓ Career Women's Forum
- ✓ Couple et Famille
- ✓ F-information
- ✓ Fondation Trafigura
- ✓ Goldman Sachs
- ✓ Socotab Frana SA
- ✓ Plusieurs fondations, associations ou organisations privées souhaitant garder l'anonymat

### Exemple d'un don

TRAFIGURA est une multinationale du trading de matières premières. Suite à divers contacts, son charity comity a décidé de nous aider. Financièrement, TRAFIGURA nous a versé CHF 50 000.-. De plus, des employés de l'entreprise sont venus peindre des couloirs et donner des leçons d'anglais à des résidentes. Nous avons beaucoup apprécié cette aide concrète. A Noël, ses employés sont venus animer notre fête de Noël, très réussie. Quant aux CHF 50 000.-, ils nous ont permis de payer diverses dépenses: matériel de cuisine, frais de rénovations électriques, de peinture et surtout la réfection des sols des chambres et couloirs. Un grand merci à cette entreprise et son personnel.

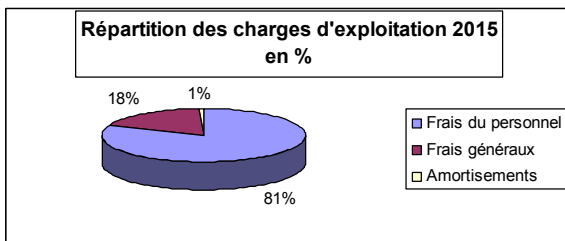
## Répartitions des différentes sources de financement

Arabelle dispose de diverses sources de financement: subventions publiques, dons privés et recettes produites par l'activité. Le graphique suivant montre la proportion de chacune de ces trois sources.



## Répartitions des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont dues en très grande partie aux frais de personnel. Elles sont difficilement compressibles; en particulier à la crèche où un taux d'encadrement nous est imposé.



## 7. Ressources humaines

### Répartition des postes et de l'équipe d'Arabelle au 31 décembre 2015

#### PERSONNEL SECTEUR CRÈCHE

NOM	Prénom	Fonction	Postes
SCHROETER	Sophie	Apprentie ASE	0.7 poste
DETRAZ	Delphine	ASE	0.8 poste
ERRHALI	Séverine	Auxiliaire	1 poste
WÜRSCH	Keven	Auxiliaire	
SALOMON	Audrey	Auxiliaire en formation	0.5 pote
AJVAZI	Qendrim	Civiliste	1 poste
BAYO	Gaëlle	Educatrice	3.5 postes
BELLET	Magalie	Educatrice	
RODRIGUEZ	Stéphanie	Educatrice	
CUSIN	Océane	Educatrice petite enfance	0.8 poste
GASPOZ	Joëlle	Responsable de crèche Adjointe pédagogique	
PIEPER	Lydia	Stagiaire psychomotricienne	0.4 poste
MOTA	Aline	Stagiaire-aide de crèche	0.9 poste
EVRRARD	Fabiola	Remplaçante auxiliaire	
RITTER	Alexandra	Remplaçante éducatrice petite enfance	

#### PERSONNEL SECTEUR ADULTES

NOM	Prénom	Fonction	Postes
PUISSANT BAYARD	Hugo	Educateur spécialisé	3.8 postes
HAIKIÖ RAUTANEN	Pia	Educatrice spécialisée	
MARTIN	Estelle	Educatrice spécialisée	
TRILLES	Gosia	Educatrice spécialisée	
VEYRAT	Rajna	Educatrice spécialisée	
MARET	Emérançienne	Stagiaire HETS	1 poste
DEFAYS	Emmanuelle	Stagiaire Erasmus	0.6 poste

#### PERSONNEL ADMINISTRATIF ET SERVICES GÉNÉRAUX

NOM	Prénom	Fonction	Postes
BEAUD	Sylviane	Adjointe administrative	0.7 poste
GIORGINO	Gianluca	Cuisinier	1.4 poste
ALEGRE PASCUAL	José	Cuisinier et coordinateur sécurité	
DE-VECCHI	Graziella	Directrice de l'institution	1 poste
OLIVEIRA DE ALMEIDA	Wilma	Employée de maison / foyer	1 poste
NSIAMALEMBE	Ana	Employée de maison/crèche	
DAILLE	Myriam	Secrétaire administrative	0.6 poste

#### PERSONNEL SECTEUR VEILLEURS

NOM	Prénom	Fonction	Postes
CISSE	Alassane	Veilleur de nuit	1.5 poste
FRISANCHO TRIVENO	Hianina	Veilleuse de nuit	
MURNER	Séverine	Veilleuse de nuit	
RICKLI	Zoé	Veilleuse de nuit	
TORCHIO	Iris	Veilleuse de nuit	

Durant cette année 2015, **51** personnes se sont investies à Arabelle, soit **21,2** postes.

## 8. Rapport de l'organe de révision

### ASSOCIATION FOYER ARABELLE

---

#### Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Comité de l'association Foyer Arabelle

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexes), de votre Association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de votre Association, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'Association contrôlée.

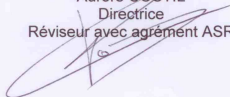
En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21, et que ces derniers ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 29 mars 2016

#### SOCIETE FIDUCIAIRE ET DE COMPTABILITE S.A.

Le Réviseur responsable :  
Aurore COSTIL  
Directrice  
Réviseur avec agrément ASR



**Annexes** : Fascicule des comptes pour l'exercice 2015 comparés à l'exercice 2014

## 9. Bilan et Résultat comparés 2015 – 2014

**BILANS COMPARES**  
 Au 31.12.2015 et 31.12.2014

<b>ACTIFS</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b><u>Actifs circulants</u></b>		
<i>Liquidités</i>		
Caisse	3'575.65	3'083.90
CCP 12-17615-0	623'680.71	592'977.33
BCGE	3'697.65	3'698.65
	<u>630'954.01</u>	<u>599'759.88</u>
<i>Réalisable</i>		
Pensions	118'401.75	93'792.00
Provision pour débiteurs douteux	-11'680.35	-3'089.00
Impôt anticipé	717.75	717.75
Avoirs à recevoir	45'198.28	43'249.35
	<u>152'637.43</u>	<u>134'670.10</u>
<b>Total actifs circulants</b>	<b>783'591.44</b>	<b>734'429.98</b>
<b><u>Immobilisations</u></b>		
<i>Immobilisations corporelles meubles (valeur nette)</i>		
Instruments et outillage	-	-
Gros matériel	4'779.00	12'398.00
Matériel bureau informatique et mobilier	6'517.00	9'416.00
Aménagements, installations	1'436.00	3'591.00
Installations de sécurité	18'108.00	5'100.00
	<u>30'840.00</u>	<u>30'505.00</u>
<b>Total immobilisations</b>	<b>30'840.00</b>	<b>30'505.00</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>814'431.44</b>	<b>764'934.98</b>

<b>BILANS COMPARÉS</b>
<b>Au 31.12.2015 et 31.12.2014</b>

<b>PASSIFS</b>	<b>2015 CHF</b>	<b>2014 CHF</b>
<b><u>Capitaux étrangers à court terme</u></b>		
<b>Créanciers</b>		
Rémunérations dues	4'225.25	4'498.90
Créanciers divers	75'828.10	40'594.30
Produits constatés d'avance	700.00	700.00
	80'753.35	45'793.20
<b>Comptes de régularisation</b>		
Passifs transitoires	230.00	365.00
Pensions encaissées d'avance	4'619.20	4'408.20
	4'849.20	4'773.20
<b><u>Total capitaux étrangers à court terme</u></b>	<b>85'602.55</b>	<b>50'566.40</b>
<b><u>Capitaux étrangers à long terme</u></b>		
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat 2013-2016	18'176.75	5'020.20
<b><u>Total capitaux étrangers à long terme</u></b>	<b>18'176.75</b>	<b>5'020.20</b>
<b><u>Fonds affectés</u></b>		
Don pour Fonds Solidarité	156'148.17	192'572.17
Don pour Fonds affectés	1'059.25	398.20
Don pour frigos "Rotary"	1'515.95	3'681.95
Don pour Fonds Aménagement	17'600.00	-
Don pour Fonds Trafigura	9'656.70	-
	185'980.07	196'652.32
<b><u>Total Fonds affectés</u></b>	<b>185'980.07</b>	<b>196'652.32</b>
<b><u>Fonds propres</u></b>		
Capital versé	374'344.91	374'344.91
Réserve de subventions non dépensées 2009-2012	35'915.56	35'915.56
Subventions communales non affectées 2009-2012	8'154.80	8'154.80
Réserve affectée Crèche externe	80'707.72	62'904.00
Résultat secteur crèche externe Ville d'Onex 2015	-23'595.45	17'803.72
Résultat de l'exercice après répartition	35'571.46	25'175.35
Résultat attribué	11'976.01	42'979.07
Résultats cumulés sur la durée du contrat	13'573.07	-11'602.28
<b><u>Total fonds propres</u></b>	<b>524'672.07</b>	<b>512'696.06</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>814'431.44</b>	<b>764'934.98</b>

Onex, le 24 mars 2016

Anne-Lise Schweizer, Présidente

Xavier Cardenoso, Trésorier

**COMPTES DE PERTES ET PROFITS COMPARES**
**Au 31.12.2015 et 31.12.2014**

	Budget 15 CHF	2015 CHF	2014 CHF
<b>Cotisations de l'Association</b>	3'500.00	2'900.00	2'630.00
<b>Subventions</b>	945'000.00	944'991.00	954'991.00
<b>Recettes</b>			
Pensions	822'140.00	925'286.00	907'658.00
Crèche externe	137'500.00	120'176.05	122'379.62
Buanderie	1'900.00	1'294.00	2'892.50
<b>Total recettes</b>	<b>961'540.00</b>	<b>1'046'756.05</b>	<b>1'032'930.12</b>
<b>Autres produits</b>			
Repas	-	1'812.00	2'910.00
Commission impôt à la source	-	939.60	814.95
Produits divers	100.00	14'909.55	13'006.50
<b>Total autres produits</b>	<b>100.00</b>	<b>17'661.15</b>	<b>16'731.45</b>
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>1'910'140.00</b>	<b>2'012'308.20</b>	<b>2'007'282.57</b>
<b>Frais du personnel</b>			
Salaires	1'396'905.12	1'467'316.45	1'411'708.45
Autres charges personnel	-	15'959.60	19'326.95
Charges sociales	263'718.72	259'592.60	251'078.75
Déplacements personnel	900.00	301.90	540.20
Frais de formation	8'900.00	19'600.10	21'924.65
Indemnités journalières	-	-91'280.31	-43'005.25
<b>Total frais personnel</b>	<b>1'670'423.84</b>	<b>1'671'490.34</b>	<b>1'661'573.75</b>
<b>Frais généraux</b>			
Alimentation	84'267.00	72'888.95	66'734.20
Frais de locaux et entretiens divers	160'004.00	166'588.75	165'579.10
Frais éducatifs	9'620.00	91'439.95	73'768.90
Frais administratifs	40'054.00	44'829.75	49'052.70
<b>Total frais généraux</b>	<b>293'945.00</b>	<b>375'747.40</b>	<b>355'134.90</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>1'964'368.84</b>	<b>2'047'237.74</b>	<b>2'016'708.65</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT RESULTAT FINANCIER ET PROVISIONS</b>	<b>-54'228.84</b>	<b>-34'929.54</b>	<b>-9'426.08</b>
<b>Amortissements</b>	24'400.00	14'900.70	19'147.25
<b>Dotation provision débiteurs douteux</b>		8'591.35	3'089.00
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-78'628.84</b>	<b>-58'421.59</b>	<b>-31'662.33</b>
Produits financiers - intérêts créanciers	400.00	56.60	295.15
Charges financières - frais de banque et CCP	720.00	118.80	125.15
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-320.00</b>	<b>-62.20</b>	<b>170.00</b>



**COMPTES DE PERTES ET PROFITS COMPARES**  
 Au 31.12.2015 et 31.12.2014

	Budget 15 CHF	2015 CHF	2014 CHF
<b>Produits exceptionnels</b>			
Dons divers affectés	15'000.00	57'450.00	24'478.55
Subventions autres communes affectées	10'000.00	10'300.00	8'300.00
Dons 8 LIPP-V affectés	-	4'654.10	41'737.50
Produits exceptionnels affectés			1'275.40
Produits exceptionnels non affectés		-	18'993.95
Produits sur exercices antérieurs	-	540.00	-
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>25'000.00</b>	<b>72'944.10</b>	<b>94'785.40</b>
Charges sur exercices antérieurs	-		545.05
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>25'000.00</b>	<b>72'944.10</b>	<b>94'240.35</b>
<b>Fonds affectés - attributions</b>			
Fonds de Solidarité	-	-3'904.10	-49'476.05
Fonds affectés	-	-900.00	-900.00
Fonds 50e	-	-	-25'415.40
Fonds Trafigura	-	-50'000.00	-
Fonds Aménagement	-	-17'600.00	-
<b>Fonds affectés - utilisations</b>			
Fonds de Solidarité	-	40'328.10	20'260.05
Fonds sorties Hiver/Eté "Kiwanis"	-	-	975.70
Fonds affectés	-	238.95	1'031.80
Fonds frigos "Rotary"	-	2'166.00	2'166.00
Fonds 50e	-	-	40'900.40
Fonds Trafigura	-	40'343.30	-
<b>RESULTAT DES FONDS</b> <b>(attributions/utilisations nettes)</b>	<b>-</b>	<b>10'672.25</b>	<b>-10'457.50</b>
<u>Résultat de l'exercice secteur Foyer y compris service de crèche</u>		<b>48'728.01</b>	<b>34'486.80</b>
<u>Résultat de l'exercice secteur crèche externe Ville d'Onex</u>		<b>-23'595.45</b>	<b>17'803.72</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT TRAITEMENT DU RESULTAT</b>	<b>-53'948.84</b>	<b>25'132.56</b>	<b>52'290.52</b>
<b>Part à rendre aux subventionneurs sur le résultat de l'exercice</b>			
Ville d'Onex		-23'595.45	
DEAS	-	12'050.95	8'528.95
Délégation à la Petite Enfance	-	1'105.60	782.50
<b>TOTAL RESTITUTIONS</b>	<b>-</b>	<b>-10'438.90</b>	<b>9'311.45</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE APRES TRAITEMENT DU RESULTAT</b>	<b>-53'948.84</b>	<b>35'571.46</b>	<b>42'979.07</b>

Onex, le 24 mars 2016

Anne-Lise Schweizer, Présidente

Xavier Cardenoso, Trésorier

## 10. Remerciements

Au **Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé** (DEAS), représenté par Monsieur Mauro Poggia, Conseiller d'Etat.

A la **Direction Générale de l'Action Sociale** (DGAS), en la personne de son Directeur général, Monsieur Jean-Christophe Bretton, ainsi que la Directrice des politiques d'insertion Madame Nadine Mudry, et Monsieur Simone Horat, Adjoint de direction.

Au **Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement** (SASLP), représenté par Madame Mireille Chervaz-Dramé, Cheffe de service, et par Madame Evdokia Reymondin, Chargée d'évaluation (pour les mineures au foyer).

Au **Service de la petite enfance en Ville de Genève**, représenté par Madame Esther Alder, Conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

A la **Ville d'Onex**, représentée par Madame Carole-Anne Kast, Maire et responsable Petite enfance, Madame Carine Papp, cheffe du Service Prévention sociale et Promotion Santé (SPPS), et Madame Beata Godenzi, déléguée à l'enfance au SPPS.

Au **Service d'Autorisation et de Surveillance de l'Accueil de jour** (SASAJ), anciennement l'Evaluation des Lieux de Placements, représenté par Madame Marielle Kunz, cheffe de service, et Madame Véronique Girardin Maharjan, chargée d'évaluation.

Nous remercions aussi:

- L'Association Partage
- Le Service de la protection des mineurs (SPMi)
- L'Hospice Général (HG), son Unité de Retour à l'Autonomie, et l'AMIG
- Les HUG et le Planning Familial
- L'Association "Un enfant un cadeau"
- La Fondation Philiias
- Les foyers d'hébergement genevois
- Le groupe inter-foyers (Solidarité Femmes, au Cœur des Grottes, L'Etape, Le Pertuis, Piccolo)
- Le groupe Inter-crèches d'Onex
- La Fédération des institutions de la petite enfance genevoises suburbaines (FIEPGS)
- Le Centre LAVI (Loi fédérale sur l'Aide aux Victimes d'Infractions)
- Le Service pour la Promotion de l'Egalité entre Hommes et Femmes (SPPE)
- Le délégué aux violences domestiques et son service
- Onex Solidaire
- Onex-Familles
- Le Service de Santé de la Jeunesse (SSJ)
- L'association Solidarité Femmes
- L'Ecole des Parents
- Le Département de l'instruction publique (DIP)
- *Un généreux donateur anonyme*
- Nos fidèles sponsors et donateurs
- Les membres de notre association
- Les membres du comité, pour leur engagement et soutien bénévole
- Toutes les institutions, entreprises et collectivités, grâce auxquelles nous pouvons organiser des sorties et animations, et concrétiser diverses activités.

Nous adressons un merci tout particulier à tous nos collaborateurs qui s'investissent beaucoup en faveur de la cause des femmes et des enfants en difficulté.

*Encore un chaleureux merci à tous les partenaires publics et privés,  
qui, grâce à leur soutien, contribuent à faire vivre Arabelle.*

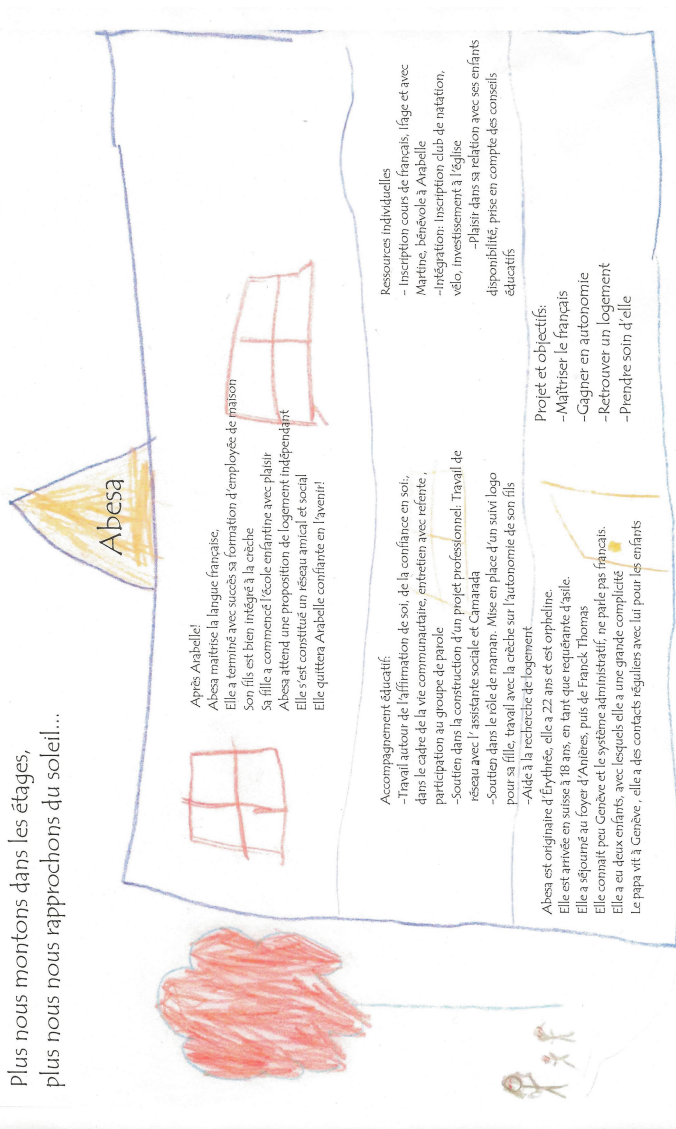
*Nous remercions également toutes les personnes qui se sont manifestées  
par un soutien à nos activités, par des dons en nature et des contributions diverses.*

## 11. Le comité

<b>Présidente</b>	<b>Anne-Lise Schweizer</b> Substitut à l'Office des Poursuites
<b>Vice-président</b>	<b>Dario Giacomini</b> Psychologue au centre LAVI
<b>Trésorier</b>	<b>Xavier Cardenoso</b> Ancien enseignant à l'école de commerce et au collège pour adultes
<b>Membres</b>	<b>Simone de Moerloose</b> Membre fondatrice
	<b>Danièle Speierer</b> Psychologue à la SGIPA
	<b>Michael Anders</b> Avocat au barreau de Genève
	<b>Steve Candolfi</b> Administrateur aux HUG
	<b>Christina Hangauer</b> Ancienne secrétaire RH à la TSR
	<b>Anne-Marie Hirt</b> Assistante sociale au CSP
	<b>Katia Staehli</b> Consultante en communication
	<b>Félix Stämpfli</b> Architecte chez ASS architectes associés SA

## 12. Une Résidente et son parcours

Plus nous montons dans les étages,  
plus nous nous rapprochons du soleil...





## Rapport d'évaluation

"Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations"

### Association Foyer Arabelle

Département Présidentiel

#### Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

L'association Foyer Arabelle a pour mission de " gérer un lieu d'accueil et d'hébergement pour toute femme, avec ou sans enfant, momentanément en difficulté " (but statutaire).

Dans le cadre du contrat de prestations (art. 4), l'association Foyer Arabelle s'engage à fournir les prestations suivantes à l'intention de femmes en difficulté :

- un hébergement, avec logement et accueil en demi-pension;
- un soutien socio-éducatif et psycho-social individuel destiné à contribuer au développement de l'autonomie et de l'épanouissement personnel des personnes accueillies;
- un accompagnement dans la recherche d'un logement, d'un emploi ou d'une formation, ainsi que dans les démarches juridiques ou médicales, selon le projet défini à l'arrivée de la personne au foyer;
- différentes activités d'animations et de loisirs organisées tout au long de l'année, y-compris durant les week-ends.

**Mention du contrat :** Aide financière annuelle de 545 000 F

**Durée du contrat :** 4 ans (2013-2016)

**Période évaluée :** 3 premières années (2013-2015)

### PRESTATION 1 – FOYER AVEC HEBERGEMENT

#### Objectif 1. Accueillir et héberger des femmes avec enfants

##### Indicateurs :

- 1.1.1. Total des places (mères/enfants)
- 1.1.2. Total annuel des nuitées
- 1.1.3. Durée moyenne et maximale du séjour
- 1.1.4. Taux d'occupation

##### Valeurs cibles

- 1.1.1.35 places (mères/enfants), 18 chambres
- 1.1.2.Total > 12'775 nuitées par année

1.1.3. Durée moyenne de 7 mois et max. 12 mois

1.1.4. Taux d'occupation > 98 %

### Résultats réels:

	2013	2014	2015
1.1.1.	35F -39 E	34F – 44 E	45 F- 59 E
1.1.2.	13'338	14'449	14'865
1.1.3.	9,9mois	11 mois	8,4 mois
1.1.4.	104,41%	113,50%	116,36%

Pendant ces 3 années (2013-2015), et conformément aux tableaux de bord avec objectifs et indicateurs, les résultats quantitatifs sont atteints, voire dépassés.

Les 18 chambres (35 places) du foyer sont toujours occupées, avec un taux d'occupation croissant allant jusqu'à 116,36% en 2015.

La durée moyenne du séjour demeure dans les valeurs-cibles, bien qu'il arrive parfois que certaines résidentes dépassent malheureusement l'année, faute de trouver un logement, bien qu'elles soient prêtes à quitter le foyer. Les mineures restent souvent jusqu'à leur majorité.

Le foyer et sa crèche se spécialisent davantage dans l'accueil mère-enfant en difficulté et souvent victimes de violences, car c'est l'unique lieu de ce type à Genève. Les demandes proviennent, notamment, des services de santé ou de la Protection de l'enfance.

En 2015, on dénote une augmentation des femmes requérantes d'asile ou sans papier placées par l'Hg (voire des femmes de diplomates victimes de violences conjugales). Pour elles, le séjour en Suisse est souvent source d'incertitude et d'angoisse sur l'avenir. Elles sont soutenues par le foyer et par les services juridiques spécialisés.

### Objectif 2 : Offrir un appui à la réinsertion sociale et professionnelle

#### Indicateurs :

- 1.2.1. Tenue de bilans trimestriels et de PV des séances du réseau
- 1.2.2. Inscription des résidentes qui le nécessitent à des cours de recherche d'emploi et à des cours de français comme langue étrangère (FLE)
- 1.2.3. Engagement des résidentes dans une activité (formation, stage, travail, etc.) grâce, notamment, au placement de l'enfant à la crèche du foyer
- 1.2.4. Indication claire dans les bilans de sortie du niveau d'autonomie qui est atteint
- 1.2.5. Mise en place des évaluations de sortie (acquisition de compétences, satisfaction, degré d'autonomie, etc.)

#### Valeurs cibles :

- 1.2.1. 100 % des bilans trimestriels sont complétés et 100 % des séances de réseau font l'objet d'une prise de PV
- 1.2.2. A leur sortie du foyer, 90 % des femmes sans emploi ont bénéficié d'un cours, ou d'une sensibilisation à la recherche d'emploi et 90 % des femmes de langue étrangère ont commencé à suivre des cours de français
- 1.2.3. 80 % des résidentes sont engagées dans une activité (interne ou externe), hormis les congés maternité
- 1.2.4. Chaque année, 90 % des résidentes deviennent socialement autonomes
- 1.2.5. 90 % des femmes sortent avec un projet écrit, qui fait partie du bilan de sortie

#### Résultats réels :

	2013	2014	2015
1.2.1.	68%	100%	100%
1.2.2.	94%	90%	64,4%
1.2.3.	80%	88%	66,7%
1.2.4.	80%	87,5%	85%
1.2.5.	90%	95%	90%

Bien qu'il soit difficile de mesurer la réinsertion sociale, cet objectif semble atteint avec une moyenne de 84%. Il arrive souvent que les femmes prennent contact avec Arabelle après leur départ du foyer, et l'on constate qu'elles vont bien. Par autonomie sociale, on entend qu'à la fin de leur séjour au foyer, les femmes ont trouvé un appartement, sont engagées dans une activité de formation, de stage ou ont un travail, et s'occupent de leur petite famille de façon autonome. Durant leur séjour au foyer, les femmes ont constitué/renforcé un réseau social/santé qui, en cas de problème, les soutient ponctuellement. A fin 2015, les 8 femmes non-francophones (sur 45 résidentes), ont suivi des cours de français. D'autre part, en 2015, 4 femmes ont obtenu un contrat de travail, et sont donc devenues indépendante financièrement et socialement.

Depuis 2 ans, la direction utilise un formulaire d'évaluation de la satisfaction du séjour, qu'elle a élaboré. Il est complété au moment du départ de chaque résidente. Les résultats sont excellents (à environ 90%). Les femmes témoignent sur les divers aspects de leur séjour. De manière générale, elles sont très satisfaites de l'accompagnement dont elles ont bénéficié. Elles réalisent et reconnaissent le chemin qu'elles ont fait avec leur(s) enfant(s) depuis leur arrivée. Elles apprécient la crèche, et disent qu'Arabelle leur a « tout apporté » dans une période difficile de leur vie. Elles ont vécu des moments forts et importants au foyer. Elles ont souvent tissé des liens d'amitié avec d'autres résidentes. Elles sortent d'une dépendance de leur conjoint agressif, leur enfant est parfois né durant le séjour à Arabelle ou y a fait ses premiers pas, etc. Elles quittent Arabelle émues et reconnaissantes.

En ce qui concerne le 10% qui ne s'est pas avéré positif, il s'agit surtout de femmes qui ont des troubles du comportement, ou d'autres qui sont encore très dépendantes d'un conjoint violent et retournent au domicile (rare).

### **Objectif 3 : Procurer un soutien socio-éducatif au développement des compétences parentales.**

#### **Indicateurs :**

- 1.3.1. Tenue régulière d'entretiens hebdomadaires socio-éducatifs approfondis (soutien à la parentalité, administratif, scolarité, médiation, juridique, prévention, santé, etc.)
- 1.3.2. Observations concrètes de l'évolution des compétences parentales et du lien mère-enfant qui sont mentionnées dans les bilans trimestriels (parfois avec la crèche)
- 1.3.3. Apprentissage de nouvelles compétences (sécurité, alimentation, relation éducative, soins à l'enfant, hygiène, jeu, etc.)
- 1.3.4. Capacités à fréquenter la crèche Arabelle conformément au règlement du foyer pour tous les enfants de 3 mois à 5 ans
- 1.3.5. Collaboration efficace et complémentaire avec le réseau psycho-social genevois dans le cadre de la prise en charge mère-enfant (SPMi, HG, psy., milieu associatif, juridique)
- 1.3.6. InSCRIPTION dans un projet pédagogique des procédures et des processus de l'équipe du foyer en conformité avec les objectifs et les normes de qualité de l'institution

#### **Valeurs cibles :**

- 1.3.1. Oui, environ 2'000 entretiens individuels par an
- 1.3.2. > 90 % des bilans trimestriels comprennent des observations concrètes sur l'évolution des compétences parentales et du lien mère-enfant
- 1.3.3. Pour 90 % des mères, acquisition de nouvelles compétences parentales observables
- 1.3.4. Taux de fréquentation de la crèche de 100 % pour les enfants non-scolarisés et selon le planning individualisé à chaque enfant
- 1.3.5. Environ 90 séances de réseau par an avec prise de PV
- 1.3.6. Oui, les procédures et les processus figurent dans un projet pédagogique en conformité avec les objectifs et les normes de qualité de l'institution

**Résultats réels :**

	2013	2014	2015
1.3.1.	2'020	1'800	1'500
1.3.2.	100%	90%	90%
1.3.3.	88%	94%	90%
1.3.4.	71,99%	83,05%	81,32%
1.3.5.	116	100	90%
1.3.6.	oui	oui	oui

Ces 3 dernières années, Arabelle a accueilli 142 enfants, la plupart des petits (0-5 ans), que nous ont adressés les services sociaux. Nous avons aidé les mères à développer des compétences parentales en observant la relation mère-enfant, et soutenu les jeunes mères qui entretenaient des liens difficiles et compliqués avec leur(s) enfant(s) en raison de divers facteurs découlant de leur passé et de violences conjugales. Notre objectif est de leur permettre de consolider ces liens, combler certaines lacunes, et les aider à développer leur disponibilité psychique envers leur(s) enfant(s), dans une période de crise où elles sont en grande souffrance. En fréquentant la crèche, les enfants ont pu retrouver le sourire. De plus, grâce au soutien socio-éducatif quotidien au foyer (1'500 entretiens éducatifs en 2015, pour les 18 résidentes de nos 18 chambres), la majorité des 45 mères accueillies durant l'année ont réalisé l'importance de parler plus sereinement aux enfants et de jouer avec eux tout en respectant leur rythme et leur développement. A noter également que le chiffre de 1500 entretiens annuels formels dépasse largement un entretien hebdomadaire tel que préconisé.

Des ateliers jeux mères-enfants, ont été mis en place avec une psychomotricienne de l'Ecole des Parents, qui ont eu du succès. Durant un an, une jeune psychologue (niveau Master) spécialisée dans la prise en charge de l'enfant, a effectué un stage au foyer. Elle a conduit des ateliers individuels dont le support principal était le jeu. Elle a également préparé, avec le foyer, un outil d'observation permettant d'évaluer les compétences parentales de la mère. Cet outil est utilisé par les éducateurs. Il sert, notamment, à évaluer les problèmes et à cibler la prise en charge, mais également à valoriser les compétences existantes.

Environ 90% des résidentes ont pu acquérir de nouvelles compétences parentales.

La fréquentation de la crèche Arabelle a varié de 72 à 83%. Disposer d'une crèche est un réel avantage. Le manque de fréquentation à 100% est dû, notamment, au fait que la petite crèche n'a pas toujours les places libres correspondant à l'âge de l'enfant du foyer (groupes de 0-2, 2-5 ans en crèche), et doit jongler avec les 10 places externes financées par la Ville d'Onex. En 2015, la crèche a obtenu du Sasaj, d'augmenter à 12 (au lieu de 10) les places pour les enfants du foyer, car elles étaient souvent insuffisantes. De plus, un projet de prise en charge mère-enfant à la crèche dès la naissance est en cours, avec la nouvelle responsable de la crèche.

Tout ce travail de suivi ne peut se faire qu'en collaboration avec l'ensemble du réseau psycho-social et médical (en particulier les assistants sociaux de l'Hg, et du Spmi). Une centaine de séances réseau, organisées par Arabelle, ont lieu tous les 3 mois pour chaque résidente. Un protocole spécial sous forme de contrat pour l'accueil de mères mineures a été mis en place avec le Spmi. Il stipule notamment les responsabilités de chaque partie, ainsi que la marge de manœuvre de la jeune femme.

Notre *classeur qualité* reste une référence pour les nouveaux projets, notamment : le groupe de parole sur les violences domestiques avec Solidarité Femmes, qui aborde des sujets choisis par les résidentes. Beaucoup de femmes participent à ce groupe, qui traite de thèmes très pertinents et elles s'y impliquent. Chacune se sent moins seule dans son vécu, tente de comprendre les mécanismes de la violence conjugale et apprend comment y échapper. Des polycopiés sont distribués et il arrive parfois que le sujet soit discuté à table.

Depuis 3 ans, l'ensemble des collaborateurs (socio-éducatif foyer et crèche) bénéficient d'une supervision d'équipe dispensée par une psychologue qui intervient au TPAE. Des



thèmes difficiles sont abordés en lien avec la maltraitance et la prise en charge de personnes victimes de violences, notamment. Ce moment permet aussi une réflexion d'équipe.

**Objectif 4:** Mieux connaître le profil des bénéficiaires et les besoins des femmes en demande d'hébergement

**Indicateurs :**

- 1.4.1. Durée moyenne d'attente d'une place
- 1.4.2. Profil des femmes en attente d'une place (spécificités, âge, nombre d'enfants, provenance, problématiques)
- 1.4.3. Nombre de demandes d'hébergement non-satisfaites
- 1.4.4. Profil des femmes hébergées (spécificités, âge, nombre d'enfants, provenance, problématiques)

**Valeurs cibles :**

- 1.4.1. Etablissement d'une statistique semestrielle
- 1.4.2. Etablissement d'un profil annuel
- 1.4.3. Etablissement d'une statistique semestrielle
- 1.4.4. Etablissement d'un profil annuel

**Résultats réels :**

Grâce à nos statistiques, nous possédons déjà des informations sur les besoins, tels que l'indique partiellement le tableau de bord. Notre liste d'attente indique une durée d'attente entre 1 et 2 mois pour disposer d'une place, mais la situation change souvent lorsqu'on rappelle une femme pour lui proposer un entretien d'entrée. Soit la femme a changé d'idée, soit elle a trouvé un autre logement, soit elle est retournée chez un conjoint ou, encore, elle ne répond plus au téléphone. Toutefois, Arabelle, qui n'a pas de chambre d'urgence, adresse toutes les demandes urgentes au foyer Le Pertuis et au Cœur des Grottes, lorsqu'elle n'a pas de place à offrir.

Chaque année, nous ne pouvons répondre favorablement à une centaine de demandes, faute de places. Ce sont souvent des femmes avec enfants ou enceintes.

En 2015, sur les 104 femmes en liste d'attente, le 79% était victime de violences domestiques (tableau et fiches à disposition au foyer).

Age : il s'agit souvent de jeunes femmes, âgée en moyenne de 26 ans. Chaque année, les mères mineures ont toutes pu être accueillies. (3 ou 4 au maximum, âgée entre 16-17 ans).

Un tableau statistique plus détaillé sur nos listes d'attente a été élaboré, mais il serait opportun de constituer un groupe de travail pour l'étudier et l'exploiter plus en détail, voire recourir à l'Observatoire si possible. Nous manquons de moyens pour ce projet de recherche. Malheureusement, la HETS de Lausanne, qui s'était engagée à collaborer dans ce sens, a dû se désister par manque de fonds. L'Université de Genève a manifesté son intérêt pour le sujet.

Tel que déjà mentionné dans des documents, Arabelle n'abandonnera pas le projet. Nous souhaitons approfondir la recherche sur les besoins de ce public-cible, en incluant divers partenaires cantonaux.

L'objectif étant de pouvoir répondre aux besoins non-couverts mère-enfant en difficulté, et d'adapter au mieux nos prestations pour ces personnes qui souhaitent disposer d'un encadrement tel que celui offert à Arabelle. Pour ce faire, une méthodologie d'avant-projet sur l'avenir d'Arabelle est également à disposition.

## 2 - ETATS FINANCIERS

**Objectif 1.** Remise dans les délais des états financiers révisés et validés par l'organe de contrôle

**Indicateurs :**

2.1.1. Nombre de réserves de l'organe de contrôle

5.1.2. Nombre de jours de retard par rapport à la date fixée pour la remise des documents au département (30 avril pour les comptes de l'exercice précédent)

**Valeurs cibles**

5.1.1. 0 ; 5.1.2. 0

**Résultats réels:**

0 réserves de l'organe de contrôle

0 retards

**Objectif 2 :** Prise en compte des remarques de l'Inspection cantonale des finances (ICF)

**Indicateurs :**

2.2.1. Nombre de remarques de l'ICF non réglées dans le délai fixé par le Conseil d'Etat

**Valeurs cibles :** 2.2.1. 0

**Résultats réels :**

0 remarques en 2013 et en 2014.

**Observations de l'institution subventionnée :**

Nous remercions le DES, notre ancien département, ainsi que la DGAS pour leur confiance et soutien depuis 2009, date de notre premier contrat de prestations signé par Monsieur Longchamp. Nous sommes heureux de collaborer à nouveau avec le Président du Conseil d'Etat et avec le Bureau de promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques.

Le contrat de prestations toujours en vigueur (2013-2016) sera l'occasion de compléter l'évaluation de l'ensemble des 4 années du contrat, à début 2017.

Arabelle nécessite toujours le soutien de l'Etat, car les montants perçus relatifs aux frais générés pour héberger et soutenir les mères et leurs enfants durant leur séjour au foyer, ne suffisent pas pour couvrir toutes les dépenses.

Enfin, Arabelle souhaite mener à bien un projet de recherche afin de pouvoir accueillir, en cas de besoin confirmé, les mères-enfants en difficulté qui chaque année, ne trouvent pas de place au foyer Arabelle (accueil mère-enfant avec crèche).

**Observations du département :**

Pour la période 2013-2016, l'association Foyer Arabelle a totalement repensé l'éventail des objectifs et des indicateurs en orientant ceux-ci sur sa pratique métier. Les nouveaux indicateurs 2013-2016 tendent à mesurer autant que possible la performance et non plus uniquement la fréquentation.

Le travail préparatoire pour le contrat de prestations 2017-2020 avec le subventionné a confirmé le plupart des indicateurs définis et en a affiné certains afin de refléter au mieux le travail effectué par l'association Foyer Arabelle.

L'étude envisagée par l'association sur les demandes restées sans réponse positive ainsi que sur les durées d'attente pour une place au foyer sera partagée au sein de la CCVD et sera utile pour les avancées des travaux de la Sous-Commission Hébergement.

POUR LE SUBVENTIONNE	
<i>Nom, prénom, titre</i>	<i>Signature</i>
Schweizer Anne-Lise, Présidente	
Genève, le	

POUR L'ETAT DE GENEVE	
<i>Nom, prénom, titre</i>	<i>Signature</i>
Fry Colette, Directrice du BPEV	
Genève, le 02.08.2016	

# arabelle

Foyer d'hébergement avec crèche  
64, avenue des Grandes-Communes — 1213 Onex  
[www.foyerarabelle.ch](http://www.foyerarabelle.ch) — [info@foyerarabelle.ch](mailto:info@foyerarabelle.ch)  
t. 022 792 70 84 — f. 022 792 47 80  
CCP: 12-17615-0



**SOCIETE FIDUCIAIRE ET DE COMPTABILITE S.A.**  
**Société de révision agréée et inscrite au Registre ASR sous No 501541**  
**Membre de Fiduciaire Suisse**

---

**ASSOCIATION FOYER ARABELLE**

**ONEX**

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint pour  
l'exercice 2015**

---

**ASSOCIATION FOYER ARABELLE**

---

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Comité de l'association Foyer Arabelle**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexes), de votre Association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de votre Association, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'Association contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21, et que ces derniers ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 29 mars 2016

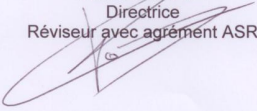
**SOCIETE FIDUCIAIRE ET DE COMPTABILITE S.A.**

Le Réviseur responsable :

Aurore COSTIL

Directrice

Réviseur avec agrément ASR



**Annexes** : Fascicule des comptes pour l'exercice 2015 comparés à l'exercice 2014

<b>BILANS COMPARÉS</b>
<b>Au 31.12.2015 et 31.12.2014</b>

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
		<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b><u>Actifs circulants</u></b>			
<b><i>Liquidités</i></b>			
Caisse		3'575.65	3'083.90
CCP 12-17615-0		623'680.71	592'977.33
BCGE		3'697.65	3'698.65
		630'954.01	599'759.88
<b><i>Réalisable</i></b>			
Pensions		118'401.75	93'792.00
Provision pour débiteurs douteux	1	-11'680.35	-3'089.00
Impôt anticipé		717.75	717.75
Avoirs à recevoir	2	45'198.28	43'249.35
		152'637.43	134'670.10
<b><u>Total actifs circulants</u></b>		<b>783'591.44</b>	<b>734'429.98</b>
<b><u>Immobilisations</u></b>			
<b><i>Immobilisé (valeur nette)</i></b>			
Instruments et outillage		-	-
Gros matériel		4'779.00	12'398.00
Matériel bureau informatique et mobilier		6'517.00	9'416.00
Aménagements, installations		1'436.00	3'591.00
Installations de sécurité		18'108.00	5'100.00
		30'840.00	30'505.00
<b><u>Total immobilisations</u></b>		<b>30'840.00</b>	<b>30'505.00</b>
<b><u>TOTAL ACTIFS</u></b>		<b>814'431.44</b>	<b>764'934.98</b>

<b>BILANS COMPARES</b> <b>Au 31.12.2015 et 31.12.2014</b>
--

<b>PASSIFS</b>	Notes	2015 CHF	2014 CHF
<b><u>Capitaux étrangers à court terme</u></b>			
<b><u>Créanciers</u></b>			
Rémunérations dues		4'225.25	4'498.90
Créanciers divers	4	75'828.10	40'594.30
Produits constatés d'avance		700.00	700.00
		<hr/> 80'753.35	<hr/> 45'793.20
<b><u>Comptes de régularisation</u></b>			
Passifs transitoires	5	230.00	365.00
Pensions encaissées d'avance		4'619.20	4'408.20
		<hr/> 4'849.20	<hr/> 4'773.20
<b><u>Total capitaux étrangers à court terme</u></b>		<b>85'602.55</b>	<b>50'566.40</b>
<b><u>Capitaux étrangers à long terme</u></b>			
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat 2013-2016	8	18'176.75	5'020.20
<b><u>Total capitaux étrangers à long terme</u></b>		<b>18'176.75</b>	<b>5'020.20</b>
<b><u>Fonds affectés</u></b>			
Don pour Fonds Solidarité	6.1	156'148.17	192'572.17
Don pour Fonds affectés	6.2	1'059.25	398.20
Don pour frigos "Rotary"	6.3	1'515.95	3'681.95
Don pour Fonds Aménagement	6.4	17'600.00	-
Don pour Fonds Trafigura	6.5	9'656.70	-
		<hr/> 185'980.07	<hr/> 196'652.32
<b><u>Total Fonds affectés</u></b>		<b>185'980.07</b>	<b>196'652.32</b>
<b><u>Fonds propres</u></b>			
Capital versé		374'344.91	374'344.91
Réserve de subventions non dépensées 2009-2012		35'915.56	35'915.56
Subventions communales non affectées 2009-2012		8'154.80	8'154.80
Réserve affectée Crèche externe	13	80'707.72	62'904.00
Résultat secteur crèche externe Ville d'Onex 2015		-23'595.45	17'803.72
Résultat de l'exercice après répartition		<hr/> 35'571.46	<hr/> 25'175.35
Résultat attribué		11'976.01	42'979.07
Résultats cumulés sur la durée du contrat		13'573.07	-11'602.28
<b><u>Total fonds propres</u></b>		<b>524'672.07</b>	<b>512'696.06</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<hr/> <b>814'431.44</b>	<hr/> <b>764'934.98</b>

Onex, le 24 mars 2016

Anne-Lise Schweizer, Présidente

Xavier Cardenoso, Trésorier



COMPTES DE PERTES ET PROFITS COMPARES				
Au 31.12.2015 et 31.12.2014				

	Notes	Budget 15 CHF	2015 CHF	2014 CHF
<b>Cotisations de l'Association</b>		3'500.00	2'900.00	2'630.00
<b>Subventions</b>	7	945'000.00	944'991.00	954'991.00
<b>Recettes</b>				
Pensions	9	822'140.00	925'286.00	907'658.00
Crèche externe		137'500.00	120'176.05	122'379.62
Buanderie		1'900.00	1'294.00	2'892.50
<b>Total recettes</b>		<b>961'540.00</b>	<b>1'046'756.05</b>	<b>1'032'930.12</b>
<b>Autres produits</b>				
Repas		-	1'812.00	2'910.00
Commission impôt à la source		-	939.60	814.95
Produits divers	10	100.00	14'909.55	13'006.50
<b>Total autres produits</b>		<b>100.00</b>	<b>17'661.15</b>	<b>16'731.45</b>
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>1'910'140.00</b>	<b>2'012'308.20</b>	<b>2'007'282.57</b>
<b>Frais du personnel</b>				
Salaires	11.1	1'396'905.12	1'467'316.45	1'411'708.45
Autres charges personnel	11.2	-	15'959.60	19'326.95
Charges sociales		263'718.72	259'592.60	251'078.75
Déplacements personnel		900.00	301.90	540.20
Frais de formation		8'900.00	19'600.10	21'924.65
Indemnités journalières	11.3	-	-91'280.31	-43'005.25
Prestations assurance maternité		-	-	-
<b>Total frais personnel</b>		<b>1'670'423.84</b>	<b>1'671'490.34</b>	<b>1'661'573.75</b>
<b>Frais généraux</b>				
Alimentation		84'267.00	72'888.95	66'734.20
Frais de locaux et entretiens divers	12.1	160'004.00	166'588.75	165'579.10
Frais éducatifs		9'620.00	91'439.95	73'768.90
Frais administratifs	12.2	40'054.00	44'829.75	49'052.70
<b>Total frais généraux</b>		<b>293'945.00</b>	<b>375'747.40</b>	<b>355'134.90</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>1'964'368.84</b>	<b>2'047'237.74</b>	<b>2'016'708.65</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT RESULTAT FINANCIER ET PROVISIONS</b>		<b>-54'228.84</b>	<b>-34'929.54</b>	<b>-9'426.08</b>
<b>Amortissements</b>		24'400.00	14'900.70	19'147.25
<b>Dotation provision débiteurs douteux</b>			8'591.35	3'089.00
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT RESULTAT FINANCIER</b>		<b>-78'628.84</b>	<b>-58'421.59</b>	<b>-31'662.33</b>
Produits financiers - intérêts créanciers		400.00	56.60	295.15
Charges financières - frais de banque et CCP		720.00	118.80	125.15
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>-320.00</b>	<b>-62.20</b>	<b>170.00</b>

**COMPTES DE PERTES ET PROFITS COMPARES**  
**Au 31.12.2015 et 31.12.2014**

	Notes	Budget 15 CHF	2015 CHF	2014 CHF
<b>Produits exceptionnels</b>				
Dons divers affectés		15'000.00	57'450.00	24'478.55
Subventions autres communes affectées		10'000.00	10'300.00	8'300.00
Dons 8 LIPP-V affectés		-	4'654.10	41'737.50
Produits exceptionnels affectés				1'275.40
Produits exceptionnels non affectés			-	18'993.95
Produits sur exercices antérieurs		-	540.00	-
<b>Total produits exceptionnels</b>		<b>25'000.00</b>	<b>72'944.10</b>	<b>94'785.40</b>
Charges sur exercices antérieurs		-		545.05
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>25'000.00</b>	<b>72'944.10</b>	<b>94'240.35</b>
<b>Fonds affectés - attributions</b>				
Fonds de Solidarité	6			
Fonds affectés	6.1	-	-3'904.10	-49'476.05
Fonds 50e	6.2	-	-900.00	-900.00
Fonds Aménagement	6.4	-	-17'600.00	-
Fonds Trafigura	6.5	-	-50'000.00	-
<b>Fonds affectés - utilisations</b>				
Fonds de Solidarité	6.1	-	40'328.10	20'260.05
Fonds sorties Hiver/Eté "Kiwanis"		-	-	975.70
Fonds affectés	6.2	-	238.95	1'031.80
Fonds frigos "Rotary"	6.3	-	2'166.00	2'166.00
Fonds 50e		-	-	40'900.40
Fonds Trafigura	6.5	-	40'343.30	-
<b>RESULTAT DES FONDS</b> <b>(attributions/utilisations nettes)</b>		-	<b>10'672.25</b>	<b>-10'457.50</b>
Résultat de l'exercice secteur Foyer y compris service de crèche			<b>48'728.01</b>	<b>34'486.80</b>
Résultat de l'exercice secteur crèche externe Ville d'Onex			<b>-23'595.45</b>	<b>17'803.72</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT TRAITEMENT DU RESULTAT</b>		<b>-53'948.84</b>	<b>25'132.56</b>	<b>52'290.52</b>
<b>Part à rendre aux subventionneurs sur le résultat de l'exercice</b>				
Ville d'Onex	8		-23'595.45	
DEAS		-	12'050.95	8'528.95
Délégation à la Petite Enfance		-	1'105.60	782.50
<b>TOTAL RESTITUTIONS</b>		-	<b>-10'438.90</b>	<b>9'311.45</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE APRES TRAITEMENT DU RESULTAT</b>		<b>-53'948.84</b>	<b>35'571.46</b>	<b>42'979.07</b>

Onex, le 24 mars 2016

Anne-Lise Schweizer, Présidente

Xavier Cardenoso, Trésorier

## TABLEAU DE FINANCEMENT

Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	Notes	2015	2014
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>11'976.01</u>	<u>42'979.07</u>
Amortissements	3	14'900.70	19'147.25
<u>Résultat de l'exercice (avant variation du fonds de roulement)</u>		<u>26'876.71</u>	<u>62'126.32</u>
Variation des débiteurs		-17'967.33	-45'986.40
Variation des créanciers		48'192.70	18'179.23
<u>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</u>		<u>57'102.08</u>	<u>34'319.15</u>
<b>Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</b>	<b>3</b>		
Investissement dans les installations de sécurité		-15'235.70	-6'064.25
<u>Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</u>		<u>-15'235.70</u>	<u>-6'064.25</u>
<b>Flux de fonds provenant de l'activité de financement</b>	<b>6</b>		
Fonds de Solidarité	6.1	-36'424.00	29'892.30
Fonds sortie Hiver/Eté "Kiwanis"		-	-975.70
Fonds affectés	6.2	661.05	-808.10
Fonds Rotary "frigos"	6.3	-2'166.00	-2'166.00
Fonds 50e		-	-15'485.00
Fonds Aménagement	6.4	17'600.00	
Fonds Trafigura	6.5	9'656.70	
<u>Flux de fonds provenant de l'activité de financement</u>		<u>-10'672.25</u>	<u>10'457.50</u>
<b><u>Variation de la trésorerie durant l'exercice</u></b>		<b><u>31'194.13</u></b>	<b><u>38'712.40</u></b>
Liquidités au début de l'exercice		599'759.88	561'047.48
Liquidités à la fin de l'exercice		630'954.01	599'759.88
<b><u>Variation de la trésorerie durant l'exercice</u></b>		<b><u>31'194.13</u></b>	<b><u>38'712.40</u></b>
<b><u>Variation des comptes de liquidité</u></b>			
Caisse		491.75	1'040.90
CCP 12-17615-0		30'703.38	37'673.65
BCGE		-1.00	-2.15
<b><u>Augmentation de la trésorerie durant l'exercice</u></b>		<b><u>31'194.13</u></b>	<b><u>38'712.40</u></b>

**TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL au 31 décembre 2015**

Moyens provenant de fonds affectés	Valeur au 31.12.2014	Dotations	Utilisations	Transferts de fonds internes 2015	Valeur au 31.12.2015
Fonds Solidarité	192'572.17	3'904.10	-40'328.10	-	156'148.17
Fonds affectés	398.20	900.00	-238.95	-	1'059.25
Fonds Rotary "Frigos"	3'681.95	-	-2'166.00	-	1'515.95
Fonds Aménagement	-	17'600.00	-	-	17'600.00
Fonds Trafigura	-	50'000.00	-40'343.30	-	9'656.70
<b>Capital des fonds affectés</b>	<b>196'652.32</b>	<b>72'404.10</b>	<b>-83'076.35</b>	<b>-</b>	<b>185'980.07</b>
<b>Moyens provenant du financement propre</b>					
Capital versé	374'344.91				374'344.91
Réserve de subventions non dépensées 2009-2012	35'915.56				35'915.56
Subventions communales non affectées 2009-2012	8'154.80				8'154.80
Réserve affectée Crèche externe	80'707.72				80'707.72
Résultat secteur crèche externe Ville d'Onex 2015					-23'595.45
Résultat 2015 après répartition					35'571.46
Pertes et Profits reportés	13'573.07				13'573.07
<b>Fonds propres de l'Association</b>	<b>512'696.06</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>524'672.07</b>

**TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL au 31 décembre 2014**

Moyens provenant de fonds affectés	Valeur au 31.12.2013	Dotations	Utilisations	Transferts de fonds internes 2014	Valeur au 31.12.2014
Fonds Solidarité	162'679.87	50'152.35	-20'260.05		192'572.17
Fonds Kiwanis Sorties Hiver/Eté	975.70		-975.70		-
Fonds affectés	1'206.30	900.00	-1'031.80	-676.30	398.20
Fonds Rotary "Frigos"	5'847.95	-	-2'166.00		3'681.95
Fonds 50e	15'485.00	25'415.40	-40'900.40		-
<b>Capital des fonds affectés</b>	<b>186'194.82</b>	<b>76'467.75</b>	<b>-65'333.95</b>	<b>-676.30</b>	<b>196'652.32</b>
<b>Moyens provenant du financement propre</b>					
Capital versé	374'344.91				374'344.91
Réserve de subventions non dépensées 2009-2012	35'915.56				35'915.56
Subventions communales non affectées 2009-2012	36'001.70			-27'846.90	8'154.80
Réserve affectée Crèche externe	35'057.10			27'846.90	62'904.00
Résultat secteur crèche externe Ville d'Onex 2014					17'803.72
Résultat 2014 après répartition					25'175.35
Pertes et Profits reportés	-11'602.28				-11'602.28
<b>Fonds propres de l'Association</b>	<b>469'716.99</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>512'696.06</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015

### Principes comptables

Les états financiers de l'Association Foyer Arabelle ont été établis conformément aux statuts de l'Association, aux dispositions applicables du Code des Obligations et aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et aux directives de bouclage 2015 émises par le DEAS le 08.12.2015.

Les montants sont exprimés en francs suisses.

### Politique de gestion et placement de la fortune

L'Association Foyer Arabelle est une association sans but lucratif. Les excédents éventuels sont immédiatement réinvestis. Nous avons un compte courant à la Poste et un compte d'épargne à la Banque Cantonale Genevoise. L'association n'effectue pas de placements financiers.

### Rémunérations versées aux membres des organes dirigeants

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Graziella De-Vecchi, Directrice de l'Institution à 100%		
- Salaire brut annuel	CHF 140'541.--	CHF 137'337.20
Carin Sprecher Schmid, Directrice de la Crèche à 70%		
- Salaire brut annuel		CHF 68'014.70
- Salaire brut du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2015	CHF 14'782.25	
Joëlle Gaspoz, Responsable de la Crèche à 80%		
- Salaire brut du 7 juillet au 31 décembre 2015	CHF 29'608.25	
	CHF 184'931.50	CHF 205'351.90
	=====	=====

Les membres du comité de l'Association Foyer Arabelle sont tous bénévoles.

### Stocks

Le dernier inventaire complet de l'institution date du 28.02.11. Il est à votre disposition au secrétariat de l'association.

### Contrôle interne - évaluation des risques

Le comité et la direction ont pris connaissance du dernier système de contrôle interne financier en séance du 30 mars 2015. Le document "l'évaluation du risque par la Direction et le Comité" a été mis à jour par la Direction et la Présidente de l'Association en avril 2015.

**Provision pour débiteurs douteux** (note 1)

<b>Provision pour perte sur prestations</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Mme G. pension octobre 2013	2'078.00	2'078.00
Mme V. solde pension juin 2013	300.00	300.00
Mme S. crèche octobre à décembre 2014	711.00	711.00
Paiement crèche octobre à décembre 2014 Mme S.	-711.00	
Crèche interne mars 2015 enfant L.D.	309.00	
Crèche dépannage avril 2015 enfant L.D.	278.00	
Crèche dépannage avril 2015 enfants A. et E. G.	334.00	
Crèche interne mai-juin 2015 enfant K.E.	829.00	
Mme D. solde pension mars 2015	3'381.00	
Mme E. solde pensions mai et juin 2015	4'171.35	
<b>Total</b>	<b>11'680.35</b>	<b>3'089.00</b>

**Avoirs à recevoir** (note 2)

<b>Produits à recevoir</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Subventions des communes genevoises	3'000.00	900.00
Don entreprise	3'000.00	-
Campagne de don 50e course Escalade		17'827.65
Indemnités journalières maladie	10'565.88	17'795.40
Indemnités journalières accident	22'332.40	-
Assurance maladie collective solde en n/faveur	-	1'746.30
HES-SO indemnité PF psychomotricienne	1'560.00	1'920.00
HES-SO indemnité PF éducatrice	4'740.00	3'060.00
<b>Total</b>	<b>45'198.28</b>	<b>43'249.35</b>

**Immobilisations corporelles** (note 3)

Immobilisations corporelles	Gros matériel	Mobilier, matériel de bureau et informatique	Aménagements installations	Installations de sécurité	Total
<u>Valeur brute au 1.01.15</u>	<u>101'556.60</u>	<u>51'547.00</u>	<u>25'989.05</u>	<u>25'248.25</u>	<u>204'340.90</u>
Acquisitions 2015	-		-	15'235.70	15'235.70
<u>Valeur brute au 31.12.15</u>	<u>101'556.60</u>	<u>51'547.00</u>	<u>25'989.05</u>	<u>40'483.95</u>	<u>219'576.60</u>
<u>Fonds d'amort. au 1.01.15</u>	<u>-89'158.60</u>	<u>-42'131.00</u>	<u>-22'398.05</u>	<u>-20'148.25</u>	<u>-173'835.90</u>
Amortissements 2015	-7'619.00	-2'899.00	-2'155.00	-2'227.70	-14'900.70
<u>Fonds d'amort. au 31.12.15</u>	<u>-96'777.60</u>	<u>-45'030.00</u>	<u>-24'553.05</u>	<u>-22'375.95</u>	<u>-188'736.60</u>
<u>Valeur nette au 1.01.15</u>	<u>12'398.00</u>	<u>9'416.00</u>	<u>3'591.00</u>	<u>5'100.00</u>	<u>30'505.00</u>
<u>Valeur nette au 31.12.15</u>	<u>4'779.00</u>	<u>6'517.00</u>	<u>1'436.00</u>	<u>18'108.00</u>	<u>30'840.00</u>

**Taux d'amortissement**

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, à partir d'un montant de CHF 3'000.-- pour les nouveaux objets, conformément aux directives de bouclément 2013 et 2014. Ce seuil d'activation a été validé par le comité en séance du 21 mai 2013. Les taux d'amortissement ont fait l'objet d'une fiche de procédure du système de contrôle interne, signée le 5 octobre 2009 par la présidente et le trésorier de l'association, énonçant ces critères. Documents à votre disposition au secrétariat de l'association.

Durée d'amortissement	Taux
Instruments, outillage	20%
Gros matériel	20%
Mobilier de bureau	12.5%
Mat.bureau+informatique	40%-30%-30%
Aménagement	20%
Mobilier jeux extérieurs	20%
Installations de sécurité	20%

**Valeur d'assurance incendie** : CHF 330'000.--

**Créanciers divers** (note 4)

Créanciers divers	2015	2014
Charges sociales	29'825.25	13'389.95
Frais de personnel	2'651.60	11'861.70
Alimentation et matériel de cuisine	5'256.65	4'791.50
Matériel de nettoyage/hygiène	249.45	39.05
Swisscom	680.80	605.70
Services Industriels	1'428.60	1'279.40
Matériel bureau	54.00	-
Frais informatiques	-	390.00
Frais éducatifs divers	2'021.75	1'217.00
Frais sols chambres et couloir	26'660.00	-
Fiduciaire	7'000.00	7'020.00
<b>Total</b>	<b>75'828.10</b>	<b>40'594.30</b>

**Passifs transitoires** (note 5)

Passifs transitoires	2015	2014
Cautions clé	230.00	365.00
<b>Total</b>	<b>230.00</b>	<b>365.00</b>

**Fonds affectés** (note 6)

Certains donateurs ont versé un don pour des projets spécifiques (Fonds de Solidarité, sortie à la ferme, Fonds Aménagement, Fonds Trafigura, etc.). Tous les autres dons reçus ont été affectés au Fonds de Solidarité jusqu'à fin avril et au Fonds Aménagement dès début mai. Ceci a été mentionné sur notre site toute l'année 2015 ([www.foyerarabelle.ch](http://www.foyerarabelle.ch)) :

Jusqu'à fin avril 2015 :

Votre contribution sera destinée à :

- Fonds de solidarité d'Arabelle.

**Le règlement de ce Fonds stipule qu'il est destiné à financer des actions ou des activités en faveur des femmes et enfants résidant au Foyer Arabelle, ainsi que des enfants de la crèche.**

Et depuis début mai 2015 :

Votre contribution sera destinée à :

Fonds Aménagement

**Le règlement de ce Fonds stipule qu'il sert à financer tous travaux d'entretien, de rénovation, aménagements, achat de matériel ou matériaux pour les locaux de l'Association Foyer Arabelle. Il peut également servir pour le développement de nouveaux et/ou futurs locaux de l'Association, dont la nécessité n'est plus à prouver et le projet évoqué depuis plusieurs années.**

Chaque fonds affecté a son règlement, à disposition au secrétariat de l'association.

### **Fonds de Solidarité** (note 6.1)

Un Fonds de Solidarité a été constitué en 2002, suite à deux dons importants d'un montant total de CHF 53'000.-- (Banque JP Morgan et Groupe de coordination Mère-Enfant).

Ce fonds est destiné aux résidentes et à leurs enfants. Il peut financer des projets individuels (frais de traductions, achat de matériel, rafraîchissement de chambres, etc.) ou des projets collectifs (sorties neige, sorties d'été, cinémas, spectacles, fêtes).

En 2015, nous avons utilisé le fonds de solidarité pour un montant de CHF 40'328.10. Ce fonds nous a permis de financer des animations du mercredi et du week-end (soirées à thème, ateliers socio-esthétiques, sophrologie, goûters de Pâques, l'Escalade et d'Halloween, ateliers de cuisine et bricolage, conteuses, cirque, spectacle pour enfants), des frais de traduction, des cours de français, du matériel scolaire, des frais de passeport, des frais de garde d'enfants, et diverses sorties, dont le marché de Noël de Montreux et la visite au père Noël aux Rochers de Naye. Le Fonds de solidarité a permis cette année encore de financer des ateliers de jeux mère-enfant animés par l'Ecole des Parents. Nous avons également utilisé le Fonds de Solidarité pour motoriser la porte d'entrée du foyer, afin de faciliter son ouverture pour les mamans arrivant les bras chargés de courses et portant leurs enfants en bas âge.

<b>Fonds de Solidarité</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Solde au 1.01.	192'572.17	162'679.87
Frais de traductions	-325.00	-858.10
Sorties diverses	-4'444.30	-3'224.30
Fêtes-activités bricolage	-2'187.35	-2'729.85
Animation	-13'029.85	-11'452.15
Aménagements foyer	-13'247.55	-1'995.65
Frais de garde d'enfants Chaperon Rouge	-3'978.45	-
Frais de formation/démarches administratives	-3'115.60	-
Affectation des dons Communes	-	3'100.00
Affectation des dons entreprises	2'000.00	12'228.55
Affectation des dons 8 LIPP-V	1'904.10	34'147.50
Virement soldes Fonds affectés	-	676.30
Solde au 31.12.	156'148.17	192'572.17
<u>Variation</u>	<u>-36'424.00</u>	<u>29'892.30</u>



**Fonds affectés** (note 6.2)

Pour la quatrième année consécutive, la banque Goldman Sachs a offert une sortie aux résidentes et à leurs enfants, ainsi qu'à toute la crèche. Cette année, nous avons été au Bois de la Bâtie.

<b>Fonds affectés</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Solde au 1.01.	398.20	1'206.30
Don Goldmann Sachs	900.00	900.00
Sortie Bois de la Bâtie et pic-nic	-238.95	-1'031.80
Virement soldes au Fonds Solidarité	-	-676.30
Solde au 31.12.	1'059.25	398.20
<u>Variation</u>	<u>661.05</u>	<u>-808.10</u>

**Fonds Rotary Club** (note 6.3)

En 2012, le Rotary Club a financé l'achat de trois frigos et un congélateur professionnels. Le fonds Rotary sert à amortir cette dépense.

<b>Fonds Rotary "frigos"</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Solde au 1.01.	3'681.95	5'847.95
Amortissement frigos (produit différé)	-2'166.00	-2'166.00
Solde au 31.12.	1'515.95	3'681.95
<u>Variation</u>	<u>-2'166.00</u>	<u>-2'166.00</u>

**Fonds Aménagement** (note 6.4)

Le Fonds de Solidarité étant déjà bien fourni, le comité de l'Association Foyer Arabelle a décidé de créer un autre fonds servant à financer tous travaux d'entretien, de rénovation, aménagements, achat de matériel ou matériaux pour les locaux de l'association. Ce fonds peut également servir pour le développement de nouveaux et/ou futurs locaux de l'association, dont la nécessité n'est plus à prouver et le projet évoqué depuis plusieurs années.

<b>Fonds Aménagement</b>	<b>2015</b>
Solde au 1.01.	-
Affectation des dons des Communes	10'300.00
Affectation des dons des entreprises	4'550.00
Affectation des dons 8 LIPP-V	2'750.00
Solde au 31.12.	17'600.00
<u>Variation</u>	<u>17'600.00</u>

**Fonds Trafigura** (note 6.5)

Au courant de l'année 2015, nous avons été contactés par la Fondation Trafigura qui a décidé d'aider notre association par une donation de CHF 50'000.--. Nous leur avons soumis plusieurs projets de rénovation auxquels nous ne pouvions faire face, faute de moyens financiers. C'est ainsi que nous avons pu procéder à la rénovation des sols des 18 chambres des résidentes (datant de 1995), ainsi que le grand couloir du 8<sup>e</sup> étage (surface totale d'environ 300 m2), ainsi qu'au nettoyage de tous les autres sols des lieux communs et des bureaux au 7<sup>e</sup> étage. Nous avons également pu faire repeindre la terrasse des résidentes sur le toit de l'immeuble, ainsi que le local de rangement de la cuisine. Le Fonds Trafigura a également permis d'effectuer des rénovations et installations électriques, ainsi que d'acheter du matériel de cuisine. De plus, les employés de Trafigura sont venus peindre deux couloirs et donner des leçons d'anglais à des résidentes. A Noël, quelques employés sont venus animer notre

fête en compagnie du père Noël de Trafigura qui a amené de magnifiques cadeaux à tous les enfants du foyer. Nous avons également reçu deux beaux et grands frigos vitrés pour la salle à manger et pour la réserve. Le solde nous permettra d'acheter un congélateur supplémentaire, et de procéder au remplacement d'une machine à laver et d'un sèche linge datant de 1999.

Fonds Trafigura	2015
Solde au 1.01.	-
Don Trafigura	50'000.00
Matériel de cuisine	-2'171.10
Nettoyage des sols 7e	-2'376.00
Travaux électriques	-2'372.75
Travaux de peinture	-6'763.45
Revêtements sols 18 chambres + couloir 8e	-26'660.00
Solde au 31.12.	9'656.70
<u>Variation</u>	<u>-40'343.30</u>

### Subventions (note 7)

Subventions	2015
Etat de Genève, Département de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Santé (DEAS)	544'991.00
Ville de Genève, Délégation à la Petite Enfance	50'000.00
Ville d'Onex, service de Prévention sociale et de Promotion de la Santé	350'000.00
Communes genevoises	affecté
<u>Total</u>	<u>944'991.00</u>

2015 est la troisième année de notre second contrat de prestations avec l'Etat de Genève. Ce nouveau contrat de prestations subventionne le secteur **"FOYER y compris service de crèche"**, alors que la Ville d'Onex subventionne les 10 places de crèche dédiées aux habitants de la commune. Nous recevons également une subvention de la Délégation de la Petite Enfance destinée aux enfants des mamans accueillies au Foyer Arabelle, dont le domicile précédent se situait en ville de Genève.

La comptabilité analytique présente ci-après les résultats du compte d'exploitation par secteurs subventionnés. Nous pouvons constater un excédent de CHF 48'728.01 pour le secteur **"FOYER y compris service de crèche"**. La répartition du résultat, telle qu'énoncée dans notre contrat de prestation 2013-2016 avec l'Etat de Genève, concerne cet excédent à répartir comme suit : 73% pour l'association Foyer Arabelle et 27% pour l'Etat. Quant au résultat du secteur **"CRECHE externe Ville d'Onex"**, la perte de CHF 23'595.45 est à prendre sur la réserve affectée à la crèche externe, tel que convenu avec la Ville d'Onex, qui nous subventionne « au déficit ».

### Tableau de suivi des résultats avant et après répartition (note 8)

	2013	2014	2015	2016	Cumul
Résultat avant répartition	-15'893.53	34'486.80	48'728.01		<b>67'321.28</b>
Répartition de la part du résultat revenant à :					
DEAS *1	-3'930.65	8'528.95	12'050.95		<b>16'649.25</b>
Délégation Petite Enfance *2	-360.60	782.50	1'105.60		<b>1'527.50</b>
Total (27% du résultat)	-4'291.25	9'311.45	13'156.55	-	<b>18'176.75</b>
Résultat après répartition (73%)	-11'602.28	25'175.35	35'571.46	-	<b>49'144.53</b>

\*1 La subvention du DEAS s'élève à CHF 544'991.-- soit 91.60% du total des subventions pour ce secteur.

\*2 La subvention de la Délégation à la Petite Enfance s'élève à CHF 50'000.-- soit 8.40% du total des subventions pour ce secteur.

COMPTES DE PERTES ET PROFITS PAR SECTEURS SUBVENTIONNES  
 Au 31.12.2015

	Budget 15			Résultats 2015		
	FOYER y compris service de crèche	CRECHE externe Ville d'Onex	TOTAL	FOYER y compris service de crèche	CRECHE externe Ville d'Onex	TOTAL
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
<i>Cotisations de l'Association</i>	3088.75	411.25	3'500.00	2'559.00	341.00	2'900.00
<i>Subventions</i>	595'000.00	350'000.00	945'000.00	594'991.00	350'000.00	944'991.00
<b>Recettes</b>						
Pensions	822'140.00		822'140.00	925'286.00		925'286.00
Crèche externe		137'500.00	137'500.00		120'176.05	120'176.05
Buanderie	1'900.00		1'900.00	1'294.00		1'294.00
<b>Total recettes</b>	<b>824'040.00</b>	<b>137'500.00</b>	<b>961'540.00</b>	<b>926'580.00</b>	<b>120'176.05</b>	<b>1'046'756.05</b>
<b>Autres produits</b>						
Repas	-		-	967.50	844.50	1'812.00
Commission impôt à la source	-		-	704.70	234.90	939.60
Produits divers	88.25	11.75	100.00	12'468.45	2'441.10	14'909.55
<b>Total autres produits</b>	<b>88.25</b>	<b>11.75</b>	<b>100.00</b>	<b>14'140.65</b>	<b>3'520.50</b>	<b>17'661.15</b>
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>1'422'217.00</b>	<b>487'923.00</b>	<b>1'910'140.00</b>	<b>1'538'270.65</b>	<b>474'037.55</b>	<b>2'012'308.20</b>
<b>Frais du personnel</b>						
Salaires	1'041'545.76	355'359.36	1'396'905.12	1'083'769.55	383'546.90	1'467'316.45
Charges sociales	197'952.69	65'766.03	263'718.72	193'655.60	65'937.00	259'592.60
Déplacements personnel	800.00	100.00	900.00	262.40	39.50	301.90
Autres frais de personnel	6'675.00	2'225.00	8'900.00	21'743.75	13'815.95	35'559.70
Indemnités journalières	-	-	-	-54'692.91	-36'587.40	-91'280.31
<b>Total frais personnel</b>	<b>1'246'973.45</b>	<b>423'450.39</b>	<b>1'670'423.84</b>	<b>1'244'738.39</b>	<b>426'751.95</b>	<b>1'671'490.34</b>
<b>Frais généraux</b>						
Alimentation	69'521.00	14'746.00	84'267.00	60'088.95	12'800.00	72'888.95
Frais de locaux et entretiens divers	131'571.50	28'432.50	160'004.00	137'012.90	29'575.85	166'588.75
Frais éducatifs	7'097.50	2'522.50	9'620.00	78'477.30	12'962.65	91'439.95
Frais administratifs	3'040.50	10'013.50	40'054.00	31'753.30	13'076.45	44'829.75
<b>Total frais généraux</b>	<b>238'230.50</b>	<b>55'714.50</b>	<b>293'945.00</b>	<b>307'332.45</b>	<b>68'414.95</b>	<b>375'747.40</b>
<b>Amortissements</b>	<b>18'300.00</b>	<b>6'100.00</b>	<b>24'400.00</b>	<b>11'493.80</b>	<b>3'406.90</b>	<b>14'900.70</b>
<b>Dotation provision débiteurs douteux</b>				<b>7'979.35</b>	<b>612.00</b>	<b>8'591.35</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>1'503'503.95</b>	<b>485'264.89</b>	<b>1'988'768.84</b>	<b>1'571'543.99</b>	<b>499'185.80</b>	<b>2'070'729.79</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-81'286.95</b>	<b>2'658.11</b>	<b>-78'628.84</b>	<b>-33'273.34</b>	<b>-25'148.25</b>	<b>-58'421.59</b>
Produits financiers - intérêts créanciers	353.00	47.00	400.00	49.95	6.65	56.60
Charges financières - frais de banque et CCP	540.00	180.00	720.00	51.90	66.90	118.80
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-187.00</b>	<b>-133.00</b>	<b>-320.00</b>	<b>-1.95</b>	<b>-60.25</b>	<b>-62.20</b>

COMPTES DE PERTES ET PROFITS PAR SECTEURS SUBVENTIONNES  
 Au 31.12.2015

	Budget 15			Résultats 2015		
	FOYER y compris service de crèche	CRECHE externe Ville d'Onex	TOTAL	FOYER y compris service de crèche	CRECHE externe Ville d'Onex	TOTAL
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>Produits exceptionnels</b>						
Dons divers affectés	13'237.50	1'762.50	15'000.00	50'355.40	7'094.60	57'450.00
Subventions autres communes affectées	10'000.00		10'000.00	10'300.00	-	10'300.00
Dons 8 LIPP-V affectés	-			4'107.10	547.00	4'654.10
Produits sur exercice antérieur	-			405.00	135.00	540.00
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>23'237.50</b>	<b>1'762.50</b>	<b>25'000.00</b>	<b>65'167.50</b>	<b>7'776.60</b>	<b>72'944.10</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>23'237.50</b>	<b>1'762.50</b>	<b>25'000.00</b>	<b>65'167.50</b>	<b>7'776.60</b>	<b>72'944.10</b>
<b>Fonds affectés - attributions</b>						
Fonds de Solidarité	-			-3'445.35	-458.75	-3'904.10
Fonds affectés	-			-794.25	-105.75	-900.00
Fonds Trafigura	-			-44'125.00	-5'875.00	-50'000.00
Fonds Aménagement				-16'742.20	-857.80	-17'600.00
<b>Fonds affectés - utilisations</b>						
Fonds de Solidarité	-			40'072.80	255.30	40'328.10
Fonds affectés	-			119.50	119.45	238.95
Fonds frigos "Rotary"	-			1'786.95	379.05	2'166.00
Fonds Trafigura	-			39'963.35	379.95	40'343.30
<b>RESULTAT DES FONDS (attributions/utilisations nettes)</b>	<b>-</b>			<b>16'835.80</b>	<b>-6'163.55</b>	<b>10'672.25</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT TRAITEMENT DU RESULTAT</b>	<b>-58'236.45</b>	<b>4'287.61</b>	<b>-53'948.84</b>	<b>48'728.01</b>	<b>-23'595.45</b>	<b>25'132.56</b>
<b>Part à rendre aux subventionneurs sur le résultat de l'exercice</b>						
DEAS	-			12'050.95		12'050.95
Délégation à la Petite Enfance	-			1'105.60		1'105.60
Ville d'Onex	-				-23'595.45	-23'595.45
<b>TOTAL RESTITUTIONS</b>	<b>-</b>			<b>13'156.55</b>	<b>-23'595.45</b>	<b>-10'438.90</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE APRES TRAITEMENT DU RESULTAT</b>	<b>-58'236.45</b>	<b>4'287.61</b>	<b>-53'948.84</b>	<b>35'571.46</b>	<b>-0.00</b>	<b>35'571.46</b>

**Pensions** (note 9)

En 2015, nous avons dû refuser 96 demandes d'hébergement, par manque de place. Cette année encore, le taux d'occupation a dépassé les 100% (116.36%).

Fin 2013, nous avons obtenu l'accord de la DGAS pour facturer, dès 2014, un forfait de crèche pour les 10 places de crèche réservées aux enfants des résidentes. C'est la reconnaissance pour l'Etat de Genève de la particularité du Foyer Arabelle, qui est le seul foyer à Genève à offrir, depuis sa création en 1964, ce service aux femmes en difficulté hébergées en foyer. En 2015, cela nous a permis de facturer CHF 46'066.-- pour un taux d'occupation de crèche de 81.32%. Il est à noter également le fort taux d'occupation du foyer qui a permis une augmentation de revenus de CHF 18'612.--.

<b>Hébergement</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Pensions	879'220.00	860'608.00
Crèche interne	46'066.00	47'050.00
<b>Total</b>	<b>925'286.00</b>	<b>907'658.00</b>

**Produits divers** (note 10)

<b>Produits divers</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Clés perdues, nettoyage chambre	195.00	20.00
Redistribution taxe CO2	1'004.55	800.50
Indemnités praticiens formateurs	13'710.00	12'186.00
<b>Total</b>	<b>14'909.55</b>	<b>13'006.50</b>

**Rémunérations** (note 11.1)

<b>Salaires par secteurs</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Secteur Foyer	448'180.55	439'550.80
Secteur Crèche	595'202.60	547'590.20
Secteur Ménage	63'878.75	74'482.70
Secteur Cuisine	93'056.55	90'699.30
Secteur Administration	266'998.00	259'385.45
<b>Total</b>	<b>1'467'316.45</b>	<b>1'411'708.45</b>

**Autres charges de personnel** (note 11.2)

<b>Autres charges de personnel</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Bons cadeaux 50e (CHF 200.--/personne)	-	6'200.00
Civiliste	14'259.60	5'800.00
Note de frais pour rapport d'activités	1'700.00	-
Sous-traitance (remplacement cuisinier)	-	2'765.05
Sous-traitance (remplacements ménages)	-	4'561.90
<b>Total</b>	<b>15'959.60</b>	<b>19'326.95</b>

**Indemnités journalières** (note 11.3)

Remboursements perte de gain par secteur	2015		2014	
	Foyer	Crèche	Foyer	Crèche
Assurance indemnité perte de gain	22'572.00	68'708.31	1'366.00	41'639.25
<b>Total</b>	<b>22'572.00</b>	<b>68'708.31</b>	<b>1'366.00</b>	<b>41'639.25</b>

**Frais de locaux en entretiens divers** (note 12.1)

Frais de locaux et entretiens divers	2015	2014
Loyers crèche et foyer	104'196.00	104'196.00
Charges locatives	16'514.85	12'668.75
Services industriels	10'562.00	8'740.05
Assurance choses	1'304.30	1'304.30
Produits et matériels de nettoyage	2'718.50	4'445.15
Entretien, réparation ou remplacement machines, mobilier, installations	25'827.65	27'967.75
Sécurité/Incendie	5'465.45	6'257.10
<b>Total</b>	<b>166'588.75</b>	<b>165'579.10</b>

**Frais administratifs** (note 12.2)

Frais administratifs	2015	2014
Matériel de bureau, imprimés, abonnements, frais de port	10'190.65	4'107.70
Téléphones, fax, internet	5'174.30	5'038.25
Informatique	11'496.55	20'573.70
Cotisations, cadeaux, pourboires, frais représent., pharmacie	3'997.00	3'974.80
Assurances RC, protection juridique	1'222.75	1'737.85
Comité, fiduciaire	12'748.50	13'620.40
<b>Total</b>	<b>44'829.75</b>	<b>49'052.70</b>

Réflexion sur les dépenses "back-office": les responsables des 4 Associations du contrat de prestation (SOS Femmes, Solidarité Femmes, Viol Secours et Foyer Arabelle) ont établi un rapport préliminaire suite à leur réflexion commune sur la rationalisation de leurs secteurs administratifs.

Ce rapport préliminaire conjoint a été adressé à la DGAS en début d'année 2015. Nous avons reçu une réponse positive de la DGAS fin mars 2015, quant à la diversité et les spécificités de nos organismes et seront soutenues dans ce sens pour le renouvellement de nos contrats de prestations (2017-2020).

**Réserve affectée Crèche externe** (note 13)

Au 31 décembre 2013, nous avons présenté une note concernant les montants non réclamés par les subventionneurs du contrat de prestation 2009-2012. Depuis, la Ville d'Onex, qui subventionne 10 places de crèche dans notre structure, s'est positionnée et nous a demandé de constituer une réserve affectée à la crèche externe (lettre du 18.02.2015). Nous avons donc créé cette réserve et avons transféré la somme de CHF 27'846.90 résultant du contrat de prestation 2009-2012, ainsi que le résultat 2013 de CHF 35'057.10. La réserve affectée à la crèche externe se monte actuellement à CHF 80'707.72. La perte 2015 de CHF 23'595.45 viendra diminuer cette réserve pour 2016. La Ville d'Onex, qui nous subventionne "au déficit", a encore réduit sa subvention de CHF 30'000.-- pour 2016 (CHF 320'000.--).

<b>Réserve affectée Crèche externe Onex</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Solde au 1.01.	62'904.00	-
Virement du résultat 2013 crèche externe	-	35'057.10
Virement part. subvention Onex 2009-2012	-	27'846.90
Virement du résultat 2014 crèche externe	17'803.72	
<b>Total</b>	<b>80'707.72</b>	<b>62'904.00</b>

Fait à Onex, avril 2016  
Sylviane Beaud, adjointe administrative.

## **RAPPORT DE PERFORMANCE**

---

### **Légaux et organisationnels**

#### **But et organisation de l'institution**

Créée en 1964, l'Association Foyer Arabelle est une association à but non lucratif, régie par les dispositions des articles 60 et suivants du Code civil. Son siège est à Genève. Reconnue d'utilité publique selon la 8LIPP-V (anciennement loi 21uLCP) depuis 1997, elle n'est pas imposable.

Le Foyer Arabelle offre un lieu d'accueil et d'hébergement pour toute femme (majeure ou mineure), avec ou sans enfants, enceinte, momentanément en difficulté et/ou victime de violences domestiques. Il compte 18 chambres, soit 35 places. Le Foyer Arabelle est doté d'une crèche d'une capacité de 20 places à 100 %, dont 10 places à 100 % réservées aux enfants hébergés au foyer et 10 places à 100 % réservées aux enfants habitant la Ville d'Onex.

#### **Organe de révision**

Société Fiduciaire et de Comptabilité SA, depuis l'exercice 2013.

#### **Composition de l'organe suprême et durée du mandat**

##### **Comité de l'Association Foyer Arabelle pour l'année 2015**

**Présidente** Anne-Lise Schweizer

**Vice-président** Dario Giacomini

**Trésorier** Xavier Cardenoso

**Membres** Simone de Moerloose  
Christina Hangauer  
Anne-Marie Hirt  
Danièle Speierer  
Katia Staehli  
Michael Anders  
Steve Candolfi  
Félix Stämpfli

**Directrice de l'institution** Graziella De-Vecchi

**Responsable de la crèche Arabelle** Joëlle Gaspoz (depuis le 7.07.2015)

Selon les statuts, l'Assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Elle élit les membres du comité. Les membres du comité sont élus pour un an et sont immédiatement rééligibles. La présidente du comité est immédiatement rééligible, la durée de son mandat ne peut dépasser, en principe, cinq années consécutives.

La direction est responsable de la gestion opérationnelle de l'institution, supervisée par le comité de l'association.

La directrice de l'institution, le trésorier et l'adjointe administrative bénéficient du système de double signature.



## STATISTIQUES 2015

**Au foyer**

- 14'865 nuitées, dont 6'432 pour les femmes et 8'433 pour les enfants  
 45 femmes hébergées et 59 enfants de 0 à 16 ans  
 5 enfants sont venus régulièrement en visite  
 2 enfants sont nés durant le séjour de leur maman à Arabelle  
 27 femmes sont entrées au foyer en 2015  
 27 femmes ont quitté le foyer en 2015  
 116.36% de taux d'occupation  
 23 nationalités différentes  
 Durée moyenne du séjour : 8.4 mois  
 Age moyen des résidentes : 24.6 ans  
 8,89% des jeunes mères enceintes ou mamans sont âgées de 15 à 21 ans  
 80% des femmes hébergées sont victimes de violences domestiques

**A la crèche**

- 52 enfants accueillis à la crèche dont 15 enfants externes habitant Onex et 37 internes  
 14 enfants ont bénéficié d'une place de dépannage après le départ de leur maman du foyer

**Mères avec enfants****Age des enfants**

Sans enfants / enceinte	3	0 à 2 ans	27
1 enfant	25	2 à 4 ans	22
2 enfants	10	4 à 7 ans	5
3 enfants	6	7 à 14 ans	5
Plus de 3 enfants	1	14 ans et plus	0
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>Total</b>	<b>59</b>

**Motif du séjour, sachant qu'une résidente peut avoir plusieurs problématiques**

Problématiques	% du total
36 Violences domestiques, rupture conjugale	80.00%
13 Rupture de liens	28.89%
1 Problèmes psychiatriques	2.22%
3 Mineures	6.67%
5 Grossesse en cours	11.11%
1 Dépendances	2.22%
5 Fin de séjour ailleurs	11.11%

Evolution sur 10 ans	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Total nuitées</b>	9'165	10'981	12'176	12'877	13'275	13'930	13'719	14'040	13'338	14'449	14'865
- dont femmes	4'107	5'181	6'160	5'953	5'831	6'314	6'541	6'560	6'546	6'522	6'432
- dont enfants	5'058	5'800	6'016	6'924	7'444	7'616	7'178	7'480	6'792	7'977	8'433
<b>Durée moyenne du séjour</b>	5,5 mois	4,5 mois	4,2 mois	4,6 mois	6,9 mois	7,3 mois	8,8 mois	8,7 mois	9,9 mois	11 mois	8,4 mois
<b>Nombre de femmes</b>	38	40	49	42	41	44	38	41	35	34	45
- dont avec enfants	34	35	42	33	34	38	30	34	33	30	42
<b>Moyenne âge des femmes</b>	27,5 ans	28,5 ans	28,5 ans	26 ans	26 ans	26 ans	27 ans	26,5 ans	27,5 ans	29,1 ans	24,6 ans
<b>Nombre d'enfants</b>	51	48	51	50	50	50	47	47	39	44	59
- dont préscolaires	36	35	32	34	40	37	32	38	35	36	49

## RESSOURCES HUMAINES

### Répartition des postes et de l'équipe d'Arabelle au 31 décembre 2015

#### PERSONNEL SECTEUR CRÈCHE

NOM	Prénom	Fonction	Postes
GASPOZ	Joëlle	Responsable de crèche Adjointe pédagogique	0.8 poste
BAYO	Gaëlle	Educatrice	3.5 postes
BELLET	Magalie	Educatrice	
RODRIGUEZ	Stéphanie	Educatrice	
CUSIN	Océane	Educatrice petite enfance	
SALOMON	Audrey	Auxiliaire en formation	0.5 poste
ERRHALI	Séverine	Auxiliaire	1 poste
WÜRSCH	Keven	Auxiliaire	
AJVAZI	Qendrim	Civiliste Aide de crèche	1 poste
DETRAZ	Delphine	ASE	0.8 poste
SCHROETER	Sophie	Apprentie ASE	0.7 poste
PIEPER	Lydia	Stagiaire psychomotricienne	0.4 poste
MOTA	Aline	Stagiaire-aide de crèche	0.9 poste
EVRARD	Fabiola	Remplaçante auxiliaire	
RITTER	Alexandra	Remplaçante éducatrice PE	

#### PERSONNEL SECTEUR ADULTES

NOM	Prénom	Fonction	Postes
HÄIKIÖ RAUTANEN	Pia	Educatrice spécialisée	3.8 postes
MARTIN	Estelle	Educatrice spécialisée	
PUISSANT BAYARD	Hugo	Educateur spécialisé	
TRILLES	Gosia	Educatrice spécialisée	
VEYRAT	Rajna	Educatrice spécialisée	
MARET	Emérencienne	Stagiaire HETS	1 poste
DEFAYS	Emmanuelle	Stagiaire Erasmus	0.6 poste

**PERSONNEL ADMINISTRATIF ET SERVICES GENERAUX**

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Postes</b>
DE-VECCHI	Graziella	Directrice de l'institution	1 poste
BEAUD	Sylviane	Adjointe administrative	0.7 poste
DAILLE	Myriam	Secrétaire administrative	0.6 poste
GIORGINO	Gianluca	Cuisinier	1.4 poste
ALEGRE PASCUAL	José	Cuisinier et coordinateur sécurité	
OLIVEIRA DE ALMEIDA	Wilma	Employée de maison / foyer	1 poste
NSIAMALEMBE	Ana	Employée de maison/crèche	

**PERSONNEL SECTEUR VEILLEURS**

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Postes</b>
CISSE	Alassane	Veilleur de nuit	1.5 poste
FRISANCHO TRIVENO	Hianina	Veilleuse de nuit	
MURNER	Séverine	Veilleuse de nuit	
RICKLI	Zoé	Veilleuse de nuit	
TORCHIO	Iris	Veilleuse de nuit	

**Total intermédiaire****21.2 postes**


---

**Durant cette année 2015, 51 personnes au total  
se sont investies à Arabelle**

---

## Arabelle : Tableaux de bord des objectifs et indicateurs 2013-2016

Année 2015

1. Prestation : Foyer avec hébergement			
Objectif 1	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats 2015
<p><b>1.1. Accueillir et héberger des femmes avec enfants</b> Héberger et assister des femmes et enfants en difficulté, dont des mères et futures mamans, en garantissant une prise en charge optimale, 365 jours par an.</p>	<p>1.1.1. Total des places (mères/enfants)</p> <p>1.1.2. Total des nuitées par année</p> <p>1.1.3. Durée moyenne et maximale du séjour</p> <p>1.1.4. Taux d'occupation</p>	<p>1.1.1. 35 places (mères/enfants), 18 chambres</p> <p>1.1.2. Total &gt; 12'775 nuitées par année</p> <p>1.1.3. Durée moyenne de 7 mois et max. 12 mois</p> <p>1.1.4. Taux d'occupation &gt; 98 %</p>	<p>1.1.1. 45 femmes, dont 3 mères mineures (1 de 17an et 2 de 16 ans) et 59 enfants de 0 à 16 ans + 5 enfants venus régulièrement en visite,</p> <p>1.1.2. 14'865</p> <p>1.1.3. 8.4 mois</p> <p>1.1.4. 116.36% (chambres remplies avec 2-3 enfants)</p>
<p><b>Objectif 2</b></p> <p><b>1.2. Offrir un appui à la réinsertion sociale et professionnelle</b> Optimiser l'encadrement socio-éducatif individuel et collectif. Viser la responsabilisation des résidentes, afin d'aider les femmes à devenir autonomes. Orienter les résidentes vers des lieux de formation et d'insertion adaptés à leurs besoins.</p>	<p>1.2.1. Tenue de bilans trimestriels et de PV des séances du réseau</p> <p>1.2.2. Inscription des résidentes qui le nécessitent à des cours de recherche d'emploi et à des cours de français comme langue étrangère (FLE)</p> <p>1.2.3. Engagement des résidentes dans une activité (formation, stage, travail, etc.) grâce notamment au placement de l'enfant à la crèche du foyer</p> <p>1.2.4. Indication claire dans les bilans de sortie du niveau d'autonomie qui est atteint</p>	<p>1.2.1. 100 % des bilans trimestriels sont complétés et 100 % des séances de réseau font l'objet d'une prise de PV.</p> <p>1.2.2. A leur sortie du foyer, 90 % des femmes sans emploi ont bénéficié d'un cours, ou d'une sensibilisation à la recherche d'emploi et 90 % des femmes de langue étrangère ont entrepris des cours de français</p> <p>1.2.3. 80 % des résidentes sont engagées dans une activité (interne ou externe), hormis les congés maternité</p> <p>1.2.4. Chaque année, 90 % des résidentes deviennent socialement autonomes.</p>	<p><b>Résultats 2015</b></p> <p>1.2.1. 121 séances de réseau</p> <p>1.2.2. 8 femmes ont suivi des cours FLE car les autres étaient de langue française. 21 autres ont suivi des cours, soit le 64.4% de l'ensemble des résidentes. 30 femmes sur 45, soit 66.7% engagées dans une activité, dont 4 indépendantes financièrement (contrat de travail).</p> <p>1.2.4. 23 autonomes à la sortie sur 27, soit le 85% des femmes ont trouvé un appartement et on un bon lien avec leur(s) enfant(s).</p>

Objectif 3	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats 2015
<p>1.3. <b>Procurer un soutien socio-éducatif au développement des compétences parentales.</b> Favoriser le développement du lien mère-enfant en consolidant les compétences parentales.</p>	<p>1.3.1. Tenue régulière d'entretiens hebdomadaires socio-éducatifs approfondis (soutien à la parentalité, administratif, scolarité, médiation, juridique, prévention, santé, etc.)</p> <p>1.3.2. Observations concrètes de l'évolution des compétences parentales et du lien mère-enfant qui sont mentionnées dans les bilans trimestriels (parfois avec la crèche)</p> <p>1.3.3. Apprentissage de nouvelles compétences (sécurité, alimentation, relation éducative, soins à l'enfant, hygiène, jeu, etc.)</p> <p>1.3.4. Capacités à fréquenter la crèche Arabelle conformément au règlement du foyer pour tous les enfants de 3 mois à 5 ans</p>	<p>1.2.5. 90 % des femmes sortent avec un projet écrit, qui fait partie du bilan de sortie</p> <p>1.3.1. Oui, environ 2'000 entretiens individuels par an</p> <p>1.3.2. &gt; 90 % des bilans trimestriels comprennent des observations concrètes sur l'évolution des compétences parentales et du lien mère-enfant</p> <p>1.3.3. Pour 90 % des mères, acquisition de nouvelles compétences parentales observables</p> <p>1.3.4. Taux de fréquentation de la crèche de 100 %, pour les enfants non-scolarisés et selon le planning individualisé à chaque enfant</p>	<p>1.2.5. 15 sur 27 sorties avec un projet écrit, soit 55.6%. Le 90% des femmes ont acquis des compétences pendant leur séjour.</p> <p>✓ L'évaluation de satisfaction du séjour a concerné 85% des femmes, dont les résultats sont excellents. Les femmes se disent très satisfaites de l'ensemble de l'encadrement.</p> <p>1.3.1. Environ 1'500 entretiens hebdomadaires avec les 5 éducateurs, ou à la demande, 365 jours par an (de 8h00 à 22h00).</p> <p>1.3.2. 90% des bilans semestriels indiquent des observations sur le lien mère-enfant.</p> <p>1.3.3. 90% des femmes ont acquis de nouvelles compétences, notamment avec l'École des Parents et le jeu, ainsi qu'au groupe de parole.</p> <p>1.3.4. 81.32%. Des enfants inscrits dans des crèches externes n'ont pas pris le risque de perdre leur place. Les mères des nourrissons sont en congé maternité et s'occupent de leur bébé.</p>

	<p>1.3.5. Collaboration efficace et complémentaire avec le réseau psycho-social genevois dans le cadre de la prise en charge mère-enfant (SPMI, HG, psy., milieu associatif, juridique)</p> <p>1.3.6. Inscription dans un projet pédagogique des procédures et des processus de l'équipe foyer en conformité avec les objectifs et les normes de qualité de l'institution</p>	<p>1.3.5. Environ 90 séances de réseau par an avec prise de PV</p> <p>1.3.6. Oui, les procédures et les processus figurent dans un projet pédagogique en conformité avec les objectifs et les normes de qualité de l'institution</p>	<p>1.3.5. 1'029 contacts et séances (mailings, téléphones, etc.) <i>Point se recoupe avec 1.2.1</i></p> <p>1.3.6. Le classeur qualité reste une référence pour les stagiaires et les nouveaux collaborateurs. Une mise à jour serait nécessaire pour inclure tous les nouveaux projets pédagogiques, tels que : le groupe de parole violences domestiques, le jeu mère-enfant avec l'Ecole des Parents, l'art-thérapie, les ateliers de socio-esthétique pour l'estime de soi, etc.</p>
--	---	--	---

Objectif 4	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats 2015
<p>1.4. Mieux connaître le profil des bénéficiaires et les besoins des femmes en demande d'hébergement</p> <p>Evaluer si l'offre correspond à la demande. Enregistrer les besoins répertoriés et non-couverts par Arabelle (ex. besoins des mineures enceintes et en rupture). Concevoir un rapport statistique qui indique les besoins d'accueil et le type d'hébergement pertinent par rapport aux besoins et aux problématiques prises en charge. Collecter d'autres indicateurs auprès des partenaires cantonaux (HUG, inter-foyer, SPMI, Hg) LAVI, etc.)</p>	<p>1.4.1. Durée moyenne d'attente d'une place</p> <p>1.4.2. Profil des femmes en attente d'une place (spécificités, âge, nombre d'enfants, provenance, problématiques)</p>	<p>1.4.1. Etablissement d'une statistique semestrielle</p> <p>1.4.2. Etablissement d'un profil annuel</p>	<p>1.4.1. du.01.01.au.30.06.2015 2.21 mois d'attente du.01.07.au.31.12.2015 1.52 mois d'attente : foyer tousjours complet.</p> <p>1.4.2. 104 femmes avec enfant, 15 femmes enceintes 82 ruptures pour V.D. + rupture 4 mineures (tableaux à disposition ainsi que les fiches individuelles de demandés détaillées)</p>

	1.4.3. Nombre de demandes d'hébergement non satisfaites	1.4.3. Etablissement d'une statistique semestrielle	1.4.3. 96 demandes non-satisfaites par manque immédiat de place. du 01.01 au 30.06.2015 58 demandes non satisf. du 01.07 au 31.12.2015 38 demandes non satisf.
	1.4.4. Profil des femmes hébergées (spécificités, âge, nombre d'enfants, provenance, problématiques)	1.4.4. Etablissement d'un profil annuel	1.4.4. 80% des femmes hébergées en 2015 sont victimes de violences domestiques. <i>Voir tableau des statistiques 2015 p. 22.</i>

## 2. Etats financiers

Objetif 1	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats 2015
2.1. Remise dans les délais des états financiers révisés et validés par l'organe de contrôle	2.1.1. Nombre de réserves de l'organe de contrôle  2.1.2. Nombre de jours de retard par rapport à la date fixée pour la remise des documents au département (30 avril pour les comptes de l'exercice précédent)	2.1.1. 0  2.1.2. 0	2.1.1. Aucune  2.1.2. Envoyé le 28 avril 2016
Objetif 2	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats 2015
2.2. Prise en compte des remarques de l'Inspection cantonale des finances (ICF)	2.2.1. Nombre de remarques de l'ICF non réglées dans le délai fixé par le Conseil d'Etat	2.2.1. 0	2.2.1. Aucune